

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 253 5 février 2010

SOMMAIRE

Accurate Consulting Benelux12099	Kauri Capital 5
Adara Ventures SICAR, S.C.A 12142	Kauri Capital Altena 12138
A.I. Investment S.A	Kauri Capital Britannia Centre 12138
Bridgepoint Europe III Investments (2) S.à	Kauri Capital Gewerbepark Alt-West 12140
r.l	Kauri Capital Office 1 S.à r.l 12140
Carles S.A12099	Kauri Capital Properties12144
Centre de Prothésie Ongulaire Laurence	Key Deux S.A12138
MULLER S.àr.l	Lotus Chartering S.A 12108
Centre de Prothésie Ongulaire Laurence	Lunar Investments S.A 12104
MULLER S.àr.l	Nouvelle ALIMENT CENTRAL s.à.r.l 12141
Crèche Pétronille S.à r.l 12105	Ocamut S.A
Di Falco Fashion S.àr.l	P.J. S.à r.l
Euro Mode S.A	Radical Brain S.A. Luxembourg 12140
Finadis Participation S.A 12141	Realty International Lloyd S.A 12137
Finassur S.A 12136	Robe S.A
Gemplus International S.A12139	Solar Investments S.A
I.B. Lux S.A12109	Spinoff Holding S.A
IJ Partners SICAV-SIF12111	Sport Craft SA
IPEF III Holdings N° 10 S.A	Sycal Holding S.A
Kauri Broadway 1 S.à r.l 12139	Synthesis S.à r.l
Kauri Broadway Office S.à r.l 12139	Thunderbird O S.à r.l
Kauri Broadway Properties S.à r.l 12139	
Kauri Capital 1	Viewpoint Investments SICAV-SIF 12124 Vilain S.A
Kauri Capital 4	VIIAIII 3.M 12090



Vilain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 6, Am Seif. R.C.S. Luxembourg B 18.434.

L'an deux mil neuf, le dix-huit novembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VILAIN S.A., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 01 juillet 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 173 de 1981,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 18434.

L'assemblée est ouverte à 10.35 heures sous la présidence de Monsieur Thomas VILAIN, administrateur de société, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, 5, I Brill qui exerce également la fonction de scrutateur,

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

Le transfert du siège social de Luxembourg à Knaphoscheid et la modification subséquente de l'article 1 alinéa 2 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que 99,86% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, suite à deux publications faites les 30 octobre et 06 novembre 2009 dans le journal "JOURNAL", ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 99,86% du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

Suite à la décision du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires transfert le siège de la société de Luxembourg à L-9759 Knaphoscheid, 6, am Seif, et de modifier en conséquence l'article 1 alinéa 2 des statuts comme suit:

" Art. 1 er . (alinéa 2). Cette société aura son siège dans la commune de Eschweiler."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.50 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: T. Vilain, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 novembre 2009 - WIL/2009/954 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1 er décembre 2009.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010009994/54.

(100002829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.



Carles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.690.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 30 novembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

- 1. De ré-élire M. Martin SVALLNER, M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
- 2. De ré-élire Modern Treuhand SA comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held on November 30th, 2009, it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Mr Martin SVALLNER, Mr Peter ENGELBERG and Mr Gilles WECKER as directors of the Company until the next general meeting:
 - 2 To re-elect Modern Treuhand SA as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting. Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009153133/18.

(090185760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Accurate Consulting Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 150.431.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre décembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

ont comparu:

- 1. Monsieur Alain Georges Michel LECONTE, né le 6 octobre 1956 à Rennes, demeurant à 52-56 boulevard Vital Bouhot, F-92000 Neuilly-sur-Seine.
- 2. Monsieur Philippe Bernard Michel JOLY, né à Boulogne-sur-Mer (F), le 28 mars 1964, demeurant à 21, avenue de laPromenade, F- 91440 Bures-sur-Yvette; ici représenté par Monsieur Alain LECONTE aux termes d'une procuration sous seing privé annexée à la présente minute et signée ne varietur.

Lesquels comparants ont déclaré constituer une société anonyme dont ils arrêtent les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ACCURATE CONSULT-ING BENELUX" S.A.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet le conseil en assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la gestion des titres et de prestations de services informatiques.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur de cent euros (100.-€) chacune.



Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.
- **Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.
- Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.



- Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgation exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.
 - Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.
 - Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.



Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Le comparant pré qualifié, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- 1.- Monsieur Alain Georges Michel LECONTE, préqualifié deux cent soixante-dix-neuf actions 279 actions

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pourcents (25 %), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750 .-€) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.000.-€

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et du commissaire au compte sont fixé à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Alain LECONTE, administrateur de sociétés, né à Rennes (F), le 06 octobre 1956, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine,
- b) Monsieur Georges Emile Gustave LECONTE, né à Paris le 14 novembre 1930, demeurant à 13, Allée des Gardes Royales, Versailles

ici représenté par Monsieur Alain LECONTE aux termes d'une procuration sous seing privé annexée à la présente minute et signée ne varietur.

- c) Monsieur Philippe Bernard Michel JOLY, préqualifié
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société TASL PSF S.A., société anonyme inscrite au registre de commerce sous le numéro B94.933 et dont le siège social est à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
 - 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2015.
 - 5) Le siège social est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réuni les membres du Conseil d'Administration

- a) Monsieur Alain LECONTE, préqualifié.
- b) Monsieur Georges Emile Gustave LECONTE, préqualifié,
- c) Monsieur Philippe Bernard Michel JOLY, préqualifié

Les comparants sub b) et c) sont représentés par Monsieur Alain LECONTE comme il est dit ci-avant.

Les comparant décident de nommer Monsieur Alain LECONTE administrateur délégué. Il engagera la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Leconte, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 décembre 2009 - WIL/2009/987 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.



Wiltz, le 17 décembre 2009.

Référence de publication: 2010009947/198.

(100002545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Solar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 93.988.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 2 novembre 2009:

- 1. la démission de l'administrateur Solon Director Limited, avec adresse à TK House, Bayside Executive Park, BS-Nassau, Bahamas, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009;
- 2. la démission de l'administrateur Hermanus Roelof Willem Troskie, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009;
- 3. la démission de l'administrateur John Broadhurst Mills, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009;
- 4. la nomination de l'administrateur John Kleynhans, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
- 5. la nomination de l'administrateur Kathryn Bergkoetter, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
- 6. la nomination de l'administrateur Simon Boyd de Carteret, avec adresse à Key West, Sark, GY9 0SB, Guernesey, Channel Islands, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
- 7. le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé avec effet au 21 mai 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009156790/30.

(090182583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Bridgepoint Europe III Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.142.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre EUROPEAN INFORMATION DIRECTORIES S.àr.l. (anciennement EUROPEAN STORAGE S.àr.l.), ayant son siège social 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) Ltd., ayant son siège social 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, prenant effet le 22 décembre 2009, que 25 parts sociales de classe B de la société à responsabilité limitée "Bridgepoint Europe III Investments (2) S.àr.l.", ayant son siège social à Luxembourg, sont détenue depuis le 22 décembre 2009 par BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) Ltd., préqualifiée.

En conséquence de ce qui précède, EUROPEAN INFORMATION DIRECTORIES S.àr.I. (anciennement EUROPEAN STORAGE S.àr.I.) ne détient plus de parts sociales dans "Bridgepoint Europe III Investments (2) S.àr.I.", et BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) Ltd. détient depuis le 22 décembre 2009, 25 parts sociales de classe B dans "Bridgepoint Europe III Investments (2) S.àr.I.".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 6 janvier 2010. Halsey Sàrl Represented by Kristel Segers *Gérante*

Référence de publication: 2010010129/24.

(100002852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Lunar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.242.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 2 novembre 2009:

- 1. la démission de l'administrateur Solon Director Limited, avec adresse à TK House, Bayside Executive Park, BS-Nassau, Bahamas, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009;
- 2. la démission de l'administrateur Solon (Management) Limited, avec adresse à 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009;
- 3. la démission de l'administrateur John Broadhurst Mills, avec adresse à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009;
- 4. la nomination de l'administrateur John Kleynhans, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:
- 5. la nomination de l'administrateur Noel Mc Cormack, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:
- 6. la nomination de l'administrateur Simon Boyd de Carteret, avec adresse à Key West, Sark, GY9 0SB, Guernesey, Channel Islands, a été acceptée avec effet du 10 juillet 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
- 7. le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé avec effet au 21 mai 2009 et ce, pour une période de six ans se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009156791/30.

(090182612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

IPEF III Holdings N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 76.663.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2009, LAC/2009/57371, aux droits de soixantequinze euros (75.- EUR), que la société "IPEF III HOLDINGS NO 10 S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg N ° B 76663, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 810 du 6 novembre 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés par le notaire Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, pré-qualifié, en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1024 du 16 novembre 2001.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.



POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010197/24.

(100002517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Sport Craft SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.552.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société anonyme SPORT CRAFT S.A., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 07 mars 2008.

Pour extrait conforme Maître Ersan ÖZDEK

Avocat, Le Liquidateur

Référence de publication: 2009158859/13.

(090191496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Sycal Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 34.802.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société anonyme SYCAL HOLDING S.A., dont le siège social à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, a été dénoncé en date du 04 avril 2005.

Pour extrait conforme

Maître Ersan ÖZDEK

Avocat, Le Liquidateur

Référence de publication: 2009158860/13.

(090191501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Crèche Pétronille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8303 Capellen, 89, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 150.453.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Christian LEDUR, gérant technique, né à Vouziers (France), le 29 août 1955, demeurant à L-3282 Bettembourg, 21, rue Dr. Albert Schweitzer.
- 2) Madame Andrée HAGEN, retraitée, née à Luxembourg, le 24 septembre 1948, demeurant à L-3282 Bettembourg, 21, rue Dr. Albert Schweitzer.
- 3) Madame Rachel LEDUR, chargée de direction, née à Messancy (Belgique) le 3 octobre 1980, demeurant à L-4499 Limpach, 8, rue Centrale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1 er.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Crèche Pétronille S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une crèche, d'une garderie et d'un foyer de jour, l'accueil et la prise en charge éducative sans hébergement pour enfants, ainsi que le service de restauration et d'animation.



La Société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Capellen, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.
 - Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un gérant technique ainsi que par un gérant administratif, associés ou non, nommés et révocables pour causes légitimes par l'assemblée générale des associés ou, selon le cas, l'associé unique, le(s) quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat ainsi que leurs pouvoirs.

Le gérant technique est en charge du volet éducatif et du recrutement au sein de la Société. La fonction de gérant technique est dès lors obligatoirement exercée par une personne figurant comme "chargé de direction" sur l'agrément émis par les autorités luxembourgeoises compétentes sur base de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de structures d'accueil sans hébergement pour enfants.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Les gérants sont habilités à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.



Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents Statuts, l'associé unique s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:	
1) Monsieur Christian LEDUR, préqualifié, quarante parts sociales,	40
2) Madame Andrée HAGEN, préqualifiée, quarante parts sociales,	40
3) Madame Rachel LEDUR, préqualifiée, vingt parts sociales,	20
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-8303 Capellen, 89, rue Pafebruch.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées, pour une durée indéterminée, aux fonctions de gérants de la Société:
- Madame Rachel LEDUR, chargée de direction, née à Messancy (Belgique) le 3 octobre 1980, demeurant à L-4499 Limpach, 8, rue Centrale, chargée de direction et gérante technique, et
- Madame Andrée HAGEN, retraitée, née à Luxembourg, le 24 septembre 1948, demeurant à L-3282 Bettembourg, 21, rue Dr. Albert Schweitzer, gérante administrative.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: LEDUR - HAGEN - LEDUR - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2009. Relation GRE/2009/4742. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 05 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009966/136.

(100002785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Lotus Chartering S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.672.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société anonyme LOTUS CHARTERING S.A., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 05 août 2008.

Pour extrait conforme Maître Ersan ÖZDEK Avocat, Le Liquidateur

Référence de publication: 2009158861/13.

(090191495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

P.J. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 79.616.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société à responsabilité limitée P.J. Sàrl, dont le siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dénoncé en date du 31 octobre 2005.

Pour extrait conforme Maître Ersan ÔZDEK Avocat, Le Liquidateur

Référence de publication: 2009158862/13.

(090191492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

A.I. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 20, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 90.717.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire, le 8 juillet 2008

L'Assemblée des actionnaires de la société A.I. INVESTMENT S.A., réunie au siège social en date du 08 juillet 2008 et constatant que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration sont arrivés à échéance, décide de les renouveler pour une durée de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2014.

Sont donc renommés administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014:

- Monsieur Jean Strock, licencié en sciences économiques, demeurant à L-6975 Rameldange, 20, am Bounert,
- Madame Annette Arens, graduée en marketing, demeurant à L-6975 Rameldange, 20, am Bounert.
- Monsieur André Bley, directeur de société, demeurant à L-3318 Bergem, 4, am Fuertwee.

Est renommé administrateur-délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014:

- Monsieur Jean Strock, licencié en sciences économiques, demeurant à L-6975 Rameldange, 20, am Bounert,
- Est renommé président du conseil d'administration de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014:
- Monsieur Jean Strock, licencié en sciences économiques, demeurant à L-6975 Rameldange, 20, am Bounert,



Par ailleurs, l'Assemblée, constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance, elle décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2014.

Est donc nommé commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014: La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

Bertrange, le 14.12.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010010545/28.

(100003210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Spinoff Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 46.325.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société anonyme SPINOFF HOLDING S.A., dont le siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, a été dénoncé en date du 18 février 1999.

Pour extrait conforme Maître Ersan ÖZDEK

Avocat, Le Liquidateur

Référence de publication: 2009158863/13.

(090191499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

I.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.984.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 06.01.2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation les sociétés suivantes:

RAISON SOCIALE	SIEGE SOCIAL	No RCS
TRANS XPRESS SA	3 ^E route d'Arlon	
	L-8832 Rombach	B 92078
AUBERGE L'ESPERANCE Sàrl	1A rue de Vianden	
	L-9461 Puetscheid-Grauenstein	B 110 4 88
ULSAPLAST SA	5 route d'Arlon	
	L-8832 Rombach/Martelange	B 104124
I.B. LUX SA	67 Grand-rue	
	L-8510 Redange/Attert	B 106984
THE FORMAT GROUP MEDIEN GmbH	18 route de Reisdorf	
	L-6311 Beaufort	B 103865
KEPU LUXEMBOURG Sàrl	3 Geisseck	
	L-9378 Hüscheid	B 101967

Les mêmes jugements ont nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur M ^e Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

M e Claude SPEICHER

Diekirch

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010011071/30.

(100003577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Di Falco Fashion S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 109, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 43.760.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DI FALCO FASHION, Société à responsabilité limitée Signature

Référence de publication: 2009159357/11.

(090189433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Thunderbird O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.434.

Il est à noter que Monsieur lan Whitecourt a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009.

En conséquence de ce qui précède, Monsieur Martin Eckel est désormais gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thunderbird O S.à r.l. Silvia Mathieu Mandataire

Référence de publication: 201000001/15.

(090193383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Ocamut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Constituée en date du 22 septembre 1994 par acte devant Me Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C n° 10 du 7 janvier 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Me Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C n° 130 du 8 février 2003, suivant acte reçu par le notaire Me Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C n° 1470 du 29 janvier 2007, suivant acte reçu par le notaire Me Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C n° 2810 du 5 décembre 2007.

Affectation du résultat relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2008

	EUR
Réserve légale avant affectation du résultat	-
Réserve libre avant affectation du résultat	-
Report à nouveau à l'ouverture de l'exercice	(1 152 176)
Résultat de l'exercice	(881 508)
Montant affecté en report à nouveau	(881 508)
Montant affecté à la réserve légale	-
Montant affecté à la réserve libre	-
Réserve légale après affectation du résultat	-
Réserve libre après affectation du résultat	-
Report à nouveau après affectation du résultat	(2 033 684)

Commissaire aux comptes au 31 décembre 2008:

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., Société Anonyme ayant son siège social 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg



Administrateurs au 31 décembre 2008:

- 1. Monsieur Michele CANEPA, employé privé demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
- 2. Monsieur Pedro GONCALVES, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
- 3. Monsieur Roberto DE LUCA; employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Situation du capital social au 31 décembre 2008:

Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30 986,69), représenté par deux mille cinq cents (2 500) parts sociales d'une valeur nominale de douze virgule trente-neuf Euros (12,39 EUR) chacune.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Référence de publication: 2010001023/42.

(090193982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Synthesis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 19, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 116.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ecternach, le 28 décembre 2009.

Synthesis S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010007907/12.

(090201812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

IJ Partners SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 149.817.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

1. IJ Partners Luxembourg S.à R.L., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg

here represented by Mr Nicolas SCHULZ, employee, having his professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, dated 25 November 2009;, hereafter the Unlimited Shareholder.

and

2. IJ Partners S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 14, rue du Rhône, CH-1204 Geneva,

here represented by Mr Nicolas SCHULZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, dated 25 November 2009; hereafter the Limited Shareholder.

All together hereinafter referred to as the "Parties".

The above mentioned proxies, being initialed ne varietur by the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have in their authorized capacities requested that the notary draw up the following articles of Association (the Articles of Association) of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the Company), the incorporation of which such parties have approved.

Art. 1. Form. There is hereby formed among the Unlimited Shareholder and Limited Shareholder and all persons who may become unlimited or limited shareholders a company in the form of a corporate partnership limited by shares "société en commandité par actions", formed as a "fonds d'investissement spécialisé", governed by the present Articles of Association and by current Luxembourg laws, and notably by the Law on Commercial Companies of 10 August 1915 (1915 Law) and the law on Specialized Investment Funds of 13 February 2007 (SIF Law).



- Art. 2. Name. The Company's name is IJ Partners SICAV-SIF.
- **Art. 3. Purpose.** The Company's exclusive object is the collective investment of its funds in assets in order to spread the investment risks and to ensure for the investors the benefit of the results of the management of these assets according to its investment objectives and policies.

The investment objectives and strategy of the Company are more fully described in the Company's prospectus.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant any assistance, loans, advances or guarantees and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed from third parties or from its shareholders.

Borrowings are limited to 100% of the net assets of the Company. Consequently, the value of the assets of the Company may not exceed 200% of its net assets.

In addition, the Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SIF Law.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the General

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles of Association, but cannot be transferred abroad, except as otherwise provided hereunder.

The Company may have offices, branches (whether or not a permanent establishment) and subsidiaries either in Luxembourg or abroad.

- Art. 5. Duration. The Company is constituted for an unlimited duration.
- The Company may be terminated at any time by a decision of the general meeting of shareholders in the manner required for the amendment of these Articles of Association, subject to the consent of the General Partner.

The life of the Company does not come to an end upon the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of its shareholders or General Partner(s).

- **Art. 6. Liability.** The Unlimited Shareholder(s) is/are liable for all liabilities which cannot be satisfied out of the assets of the Company. The Limited Shareholder(s) shall be liable only to the extent of its/their capital contribution to the Company.
- **Art. 7. Share capital.** The initial share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) divided as follows:
- One (1) Management Share (share of Unlimited Shareholder) at an initial price of one thousand Euros (EUR 1,000), with no par value and fully paid up;
- Thirty (30) Investor Shares (shares of Limited Shareholder) at an initial price of one thousand Euros (EUR 1,000), with no par value and fully paid up.

The Company's share capital shall at any time be equal to its net asset value, as determined in accordance with Article fourteen (14) hereafter.

The minimum subscribed capital of the Company, which must be achieved within 12 (twelve) months as from the date on which the Company has been authorized as a SIF by the Luxembourg Supervisory Authority, shall be one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) as required by the SIF Law.

Art. 8. The sub-funds and Classes of shares. The Company is a multi-compartment structure consisting of one or several sub-funds, each one representing a specific portfolio of assets and liabilities. There is no cross liability between sub-funds. Each sub-fund is invested in accordance with the investment objective and policy applicable to it. The investment objective and policy as well as other specific features of each sub-fund will be set forth in the Company's prospectus. The General Partner may decide to create at any time additional sub-funds or to close an existing sub-fund.

The General Partner may decide to issue, within each sub-fund, separate classes of shares, which may carry different rights and obligations, inter alia with regard to their distribution policy and right to revenues, their fee structure, their minimum initial subscription and holding amounts or their target investors. The specific features of the classes within each sub-fund will be set forth in the Company's prospectus. The General Partner may create at any time additional classes or close an existing class.

Art. 9. Form of shares / Register of shareholders. Shares will only be issued in registered form. All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders. Such register shall contain the name and address of each shareholder, the number of shares held by it and, if applicable, their date of transfer.

The registration of the shareholder's name in the register of shares evidences its right of ownership over such registered shares. The shareholder shall receive a written confirmation of its shareholding. The shareholder may, at any time,



change its address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Fractions of shares may be issued, up to three decimal places.

Art. 10. Shareholders. The holding of shares is exclusively restricted to "Well-Informed Investors)) as defined in the SIF Law.

The General Partner shall have the power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose notably of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person in breach of these Articles of Association, the prospectus, the law or requirement of any country or governmental authority, or (b) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. For such purposes the General Partner may:

- a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such share being held by a person who is precluded from holding shares of the Company;
- b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a person who is precluded from holding shares of the Company; and
- c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares of the Company is a legal or beneficial owner of shares or holds shares, cause the Company compulsorily to repurchase from any such shareholder all shares held by such shareholder.
- **Art. 11. Commitments of shareholders.** The General Partner may, at its sole discretion, request investors to subscribe in the Company by making commitments, the features of the said commitments and the commitment process being freely determined by the General Partner and described in the Company's prospectus.

Commitments are drawn down upon unilateral decision of the General Partner and may be made in the form of shares and/or shareholders loans at its sole discretion.

Should any shareholder fail to pay (in cash or in kind at the General Partner's discretion) to the Company any amount drawn down at the General Partner's request, the said shareholder becomes a defaulting shareholder and is subject to the defaulting shareholder process as determined by the General Partner and as described in more detail in the Company's prospectus.

- Art. 12. Voting rights. Each whole share entitles its holder to one vote. Unless otherwise provided in these Articles of Association, the consent of the General Partner is required in order for a shareholder's resolution to be validly adopted.
- Art. 13. Transfer and Conversion of shares. Any transfer of shares to the existing shareholders or to any third party shall require the prior written approval of the General Partner and the General Partner may in its discretion and without indicating any reason decline to approve or register such transfer. In the case where the transfer is approved, the General Partner may at its discretion decide to exercise a preemptive right and may procure that itself or some person or entity nominated or designated by it shall acquire the transferred shares or may cause the Company to redeem such shares.

The shareholder wishing to transfer its shares in the Company will be responsible for all costs associated with any attempted or realized transfer.

Shareholders are not allowed to pledge or grant a security interest in any of their shares without the prior consent of the General Partner.

Unless otherwise provided for within the Company's prospectus, shares of a sub-fund may not be converted for shares in another sub-fund at the request of the shareholders.

Art. 14. Net asset value. The net asset value of the Company shall be determined as often as the General Partner may think useful, but in no event less than once a year as at 31 December.

The net asset value will be expressed in Euro and shall be determined by the General Partner on the basis of the valuation of the underlying assets of the Company as provided by the General Partner on each valuation day by aggregating the value of all assets of the Company and deducting all liabilities of the Company.

- Art. 15. Suspension. The General Partner may temporarily suspend the calculation of the net asset value during:
- a) any period when, in the reasonable opinion of the General Partner, a fair valuation of the assets of the Company is not practicable for reasons beyond the control of the Company; or
- b) any period when any of the principal stock exchanges on which a substantial proportion of the assets of the Company are quoted are closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings thereon are restricted or suspended; or
- c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which valuation of assets owned by the Company would be impractical; or



- d) any breakdown in, or restriction in the use of, the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Investments or the currency price or values on any such stock exchange.
- **Art. 16. Redemption of shares.** The Company is an open-ended specialized investment fund. However, the General Partner may decide, depending on the investment strategy and objectives of each Sub-Fund, to launch closed-ended subfunds.

The payment of the redemption price shall be made for cash or consideration in kind at the discretion of the General Partner. The allotment of Company's assets in respect of redemption for consideration in kind shall be fair and not detrimental to the interests of the other shareholders of the Company. Any redemption for consideration in kind shall be subject to the confirmation by an auditor's special report of the valuation of the Company and of the Company's assets to be allocated, the costs of which shall be borne by the Company.

Redemption of shares shall be made at a price, which is determined by the General Partner to be the fair value for the shares to be redeemed by applying the principles described in the Company's prospectus. The rules relating to distributions as set forth in the Company's Prospectus are furthermore applicable.

The Company may decide to compulsorily redeem the shares wholly or in part in particular in the following circumstances:

- a) the shares are held by investors not authorized to buy or own shares in the Company, i.e. a shareholder that no longer qualifies as "Well-informed Investor" as defined in the SIF Law or such shareholder (or an Affiliate of the same) that becomes a U.S. person as referred to in the Company's prospectus;
- b) in the event that a shareholder is declared bankrupt, enters into an arrangement for the benefit of its creditors or goes into liquidation;
 - c) in case of liquidation or merger of sub-funds or classes of shares;
 - d) in order to distribute the proceeds of realization of investments;
- e) if shares are held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the relevant sub-fund (including the payment of any interest amount or charge due in case of default);
- f) in all other circumstances as the General Partner may deem appropriate in accordance with the terms and conditions set out in the Company's prospectus.

Redemption prices shall be calculated according to principles laid down in the prospectus (including waterfall provisions). Except in the cases c) and d) above the General Partner may impose such penalty as it deems fair and appropriate.

All redeemed shares or fractions thereof shall be automatically cancelled.

- **Art. 17. General partner of the company.** The Company will be managed by IJ Partners Luxembourg S.á R.L. in its capacity as General Partner and Unlimited Shareholder of the Company. The Limited Shareholders of the Company may not participate or interfere in the management of the Company.
- **Art. 18. Power.** Unless otherwise provided by the 1915 Law or by these Articles of Association, the General Partner shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company.

All powers not expressly reserved by the 1915 Law or these Articles of Association to the general meeting of share-holders shall be exercised by the General Partner.

In particular, subject to the restrictions contained in the Company's prospectus and the 1915 Law, the General Partner shall have the broadest powers to implement the investment objective and policy of each sub-fund of the Company as well as the course of conduct of the management and business affairs of the Company and to manage investments for the account of the Company with a view to achieving the sub-funds' investment objectives. The General Partner shall have complete discretion and full power, authority and right to represent and bind the Company.

The shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other that by exercising their rights as shareholder in general meetings.

Art. 19. Delegation of power. The General Partner may from time to time and under its responsibility sub-delegate its power to perform specific tasks to one or more ad hoc agent(s) including third party entities. In particular, the General Partner may, from time to time, appoint one or more committees and delegate certain of its functions to such committees.

The General Partner will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s) and/or committees, the duration of their appointment and any other relevant conditions to his/her/its/their appointment.

Art. 20. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or one or more of the officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or entity. The General Partner or any officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company, firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.



Potential conflicts of interest would include, for example, the General Partner (i) providing services to other customers, (ii) employees or managers of the General Partner becoming a director in, or (iii) holding or dealing in securities held by the Company.

Complementary conflict of interest rules and guidance might be further described in the Company's prospectus.

- **Art. 21. Signature.** The Company shall be bound by the sole signature of the General Partner acting through (i) its general manager (with full power of sub-delegation), or (ii) one or more of its other duly authorized signatories, or (iii) such person(s) to which such power has been delegated.
- **Art. 22. Indemnification.** The Company shall indemnify the General Partner, officers and employees and agents of the Company out of the assets of the Company against any claims, damages and liabilities to which they may become subject as a result of their status as General Partner, officers and employees of the Company or as a result of any of their acts or omissions on their part in the performance of their duties, save to the extent caused by their gross negligence, fraud or willful misconduct.
- **Art. 23. General meetings of shareholders.** The decisions of the shareholders are taken by resolutions passed at meetings of the shareholders held at a time and place specified in the notice of the meeting.

The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders of the Company.

General meetings of shareholders are convened by the General Partner.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

All general meetings of shareholders shall be chaired by the General Partner.

One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company or elsewhere as may be specified in the notice of meeting at 2.00 p.m. on the first Monday of June, except for the first general meeting that shall be held on last Monday of May in 2011. If this day is not a business day, the general meeting shall be held on the first following business day.

Unless otherwise provided for in these Articles of Association, shareholders' resolutions are validly passed by shareholders' representing a majority of the voting rights at shareholders' meetings validly convened and quorated in accordance with the 1915 Law.

In any case, the consent of the General Partner is required for any shareholders' resolution to be validly adopted including any amendment to these Articles of Association.

- **Art. 24. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 st January and closes on 31 st December of the same year.
- **Art. 25. Accounts.** Each year, the General Partner will draw up the annual accounts of the Company. The annual accounts shall be approved by the annual general meeting of shareholders upon proposal of the General Partner. The accounts shall be expressed in Euro.
- **Art. 26. Supervision.** The operations of the Company and its financial situation shall be supervised by one independent auditor qualifying as a "réviseur d'entreprises agréé" who shall be appointed by the shareholders for a renewable term of one (1) year. The independent auditor shall be remunerated by the Company and shall remain in office until its successor is appointed. The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law. The independent auditor may only be removed by the General Partner on serious grounds.
- **Art. 27. Distribution.** Subject to permitted reinvestments, and the requirements of Luxembourg law, distributions shall be payable by the Company on its shares upon decision by the General Partner in accordance with the Company's prospectus.

No distribution may be made if after the declaration of such Distribution the net asset value of the Company would fall below EUR 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand Euro).

Art. 28. Custodian. The Company shall enter into a custodian agreement with a financial institution, which shall satisfy the requirements of the SIF Law. The custodian shall assume towards the Company and the shareholders the responsibilities set out in the SIF Law (notably in article 16 of the SIF Law), the custodian agreement and any other law applicable.

In the event of termination of the custodian agreement or the resignation of the custodian, the General Partner shall use its best endeavors to find a financial institution to act as custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such financial institution to be custodian in place of the former custodian.



Art. 29. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (whether natural persons or legal entities) named pursuant to a general meeting effecting such dissolution and at which meeting the liquidators' powers and compensation shall be determined. The operations of liquidation will be carried out pursuant to the 1915 Law.

The net proceeds of liquidation in respect of each sub-fund or, as the case may be, of each class within each sub-fund, shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of the relevant class in proportion to their holding of such shares in such sub-fund or class, and whether such proceeds shall be distributed in cash or kind.

If the Company's share capital (i.e. the aggregate of all sub-funds) falls below two-thirds of the minimum capital (EUR 1,250,000), the General Partner must submit a proposal for the Company's termination to a general meeting for deliberation. No quorum requirements will be applied; winding-up may be pronounced by a simple majority of the validly cast votes.

If the Company's share capital falls below one quarter of the minimum capital increased by the share premium (EUR 1,250,000), the General Partner must submit a proposal for the Company's termination to the general meeting for deliberation. No quorum requirements will be applied; winding-up may be pronounced by the shareholders owning one quarter of the validly cast votes.

The aforesaid meetings shall be convened within forty days of the date at which it was ascertained that the net assets fell below two-thirds or one quarter of the minimum capital, respectively. Moreover, the Company may be terminated by resolution of the general meeting in accordance with the pertinent provisions of these Articles of Association.

The resolutions of the general meeting of shareholders or of a court of law pronouncing the termination and windingup of the Company are to be published in the Memorial and in two newspapers with sufficiently wide circulation, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. The choice of which newspapers are to carry the publication is made at the discretion of the liquidator(s).

Art. 30. Termination, Liquidation and Merger of sub-funds or classes of shares. Sub-funds may have a fixed liquidation date as more fully described in the Company's prospectus. At the relevant liquidation date, the assets of the sub-fund will be liquidated and the net proceeds will be paid out to the shareholders.

The General Partner may decide to close one or more classes or sub-funds (having or not a limited duration) in the best interests of the shareholders, if there has been a substantial modification in the political, economic, regulatory or monetary situation pertinent to a class or sub-fund, which, in the opinion of the General Partner renders this decision necessary, or where such action is required in order to protect the interests of shareholders, or if for any reason whatsoever, the value of the net assets of a sub-fund falls below an amount determined in the Company's prospectus and the General Partner determines that the interests of the shareholders of that same class or sub-fund demand such action to be taken.

The Company shall serve a notice in writing to the shareholders of the relevant class or sub-fund, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations.

The Company shall base these redemptions on the net asset value taking into account liquidation expenses.

The amounts that have not been claimed by the shareholders or their beneficiaries at the close of liquidation of a class or sub-fund shall be held by the custodian for a period not exceeding 6 months as of such date. After this period, the assets shall be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg.

All redeemed Shares may be cancelled.

A termination contemplated above may be combined with a contribution to one or several sub-fund(s) or class(es) within the Company or to one or several other subfund(s) or class(es) of another undertaking for collective investment (under the corporate or the contractual type form) in the best interests of the shareholders.

Where the undertaking for collective investment that will receive the contribution is a mutual fund (fonds commun de placement), the decision to contribute will only be binding on shareholders who have agreed to make a contribution.

A sub-fund may exclusively be contributed to a foreign undertaking for collective investment with the unanimous approval of the shareholders of the relevant sub-fund or under the condition that only the assets of the consenting shareholders shall be so contributed.

Art. 31. Applicable law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law and the SIF Law for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Art. 32. Definitions and Interpretation. References to articles are to the articles of these Articles of Association. Words importing gender include each gender. References to persons include bodies corporate, firms and unincorporated associations. The singular includes the plural and vice versa. Headings of articles are included for convenience only and do not affect their interpretation. References to all or any part of any statute or statutory instrument include any statutory amendment, modification or re-enactment in force from time to time and references to any statute include any statutory instrument or regulations made under it. Any reference to the Company, the General Partner, agents, etc, includes a reference to its or their duly authorized agents or delegates.



Transitional measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date hereof and end on 31 st December 2010.

The first annual general meeting shall be held on 2011.

Subscription and Payment

The initial capital of the Company amounts to thirty one thousand Euros (EUR 31,000) and has been subscribed as follows:

- One (1) fully paid-up Management Share (Unlimited Shareholder) with no par value held by, IJ Partners Luxembourg S.á R.L., prenamed;
- Thirty (30) partly paid-up Investor Shares (Limited Shareholder) with no par value (twenty-nine (29) Investors Shares being held by the IJ Partners S.A., prenamed and one (1) Investor Share being held by IJ Partners Luxembourg S.á R.L., prenamed.

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.-EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in the 1915 Law, and confirms that these conditions have been observed.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to two thousand five hundred euro (EUR 2,500)

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote and with the approval of the General Partner:

- That the address of the registered office of the Company is set at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg,
- The independent auditor of the Company is KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590. Its term of office expiring at the Annual General Meeting in 2011

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. IJ Partners Luxembourg S.à R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHULZ, employé privé, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé, en date du 25 novembre 2009,, ci-après l'Actionnaire Commandité; et

2. IJ Partners S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 14, rue du Rhône, CH - 1204 Genève, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHULZ, prénommé,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé, en date du 25 novembre 2009, ci-après l'Actionnaire Commanditaire;

Ci-après désignées ensemble les "Parties".

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes, ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Les parties comparantes, es qualité en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les Statuts) d'une société en commandite par actions (la Société) qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit.

- **Art. 1 er. Forme.** Il est formé entre l'Actionnaire Commandité et l'Actionnaire Commanditaire et toutes les personnes qui pourront devenir actionnaires commandités ou commanditaires une société sous la forme d'une "société en commandite par actions", qualifiée de "fonds d'investissement spécialisé", régie par les présents Statuts et par les lois en vigueur au Luxembourg, et notamment par la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 (la Loi de 1915) et la loi sur les Fonds d'Investissement Spécialisé du 13 Février 2007 (la Loi FIS).
 - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est IJ Partners SICAV-SIF.
- Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est le placement collectif de ses fonds dans des actifs dans le but de diversifier les risques d'investissement et d'assurer aux investisseurs le bénéfice de ses résultats de gestion de ces actifs en fonction de ses objectifs et politiques d'investissement.

Les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société sont décrits plus complètement dans le prospectus de la Société.

La Société pourra par ailleurs conclure, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et autres, et en particulier, sans limitation, accorder toute assistance, prêts, avances ou garanties et lever des fonds de quelque manière que ce soit et sécuriser le remboursement des sommes empruntées à des tiers ou à ses actionnaires.

Les emprunts sont limités à 100% des actifs nets de la société. En conséquence, la valeur des actifs de la société ne pourra pas excéder 200% de ses actifs nets.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social dans les limites permises par la Loi FIS.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Gérant.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, mais ne pourra pas être transféré à l'étranger, sauf stipulation contraire des présentes.

La Société peut établir des bureaux, des succursales (soit un établissement permanent ou non) et des filiales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve de l'accord du Gérant.

La Société ne cesse pas d'exister en cas de décès, de suspension des droits civils, de la faillite ou de l'insolvabilité d'un de ses actionnaires ou du/des actionnaire(s) commandité(s).

- Art. 6. Responsabilité. L'/Les Actionnaire(s) Commandité(s) est/sont responsable(s) pour toutes les dettes qui ne pourront pas être couvertes par les actifs de la Société. L'/Les Actionnaire(s) Commanditaire(s) n'est/ne sont responsable (s) qu'à concurrence du montant de leurs apports dans le capital de la Société.
- Art. 7. Capital social. Le capital social initial de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) réparti comme suit:
- Une (1) Action de Gérant (Action de Commandité) à un prix initial de mille euros (EUR 1,000) sans valeur nominale et entièrement libérée;
- Trente (30) Actions d'Investisseur (Actions de Commanditaire) à un prix initial de mille euros (EUR 1,000) sans valeur nominale et entièrement libérées.

Le capital social de la Société devra à tout moment être égal à la valeur de son actif net, tel que déterminé conformément à l'Article quatorze (14) ci-après.

Le capital souscrit minimum de la Société, qui doit être atteint dans les 12 (douze) mois suivant la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que FIS par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, sera d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1,250,000) tel que requis par la Loi SIF.

Art. 8. Les compartiments et Classes d'actions. La Société est une structure à compartiments multiples se composant d'un ou plusieurs compartiments, chacun représentant un portefeuille spécifique d'actifs et de dettes. Il n'y a pas de responsabilité croisée entre les compartiments. Chaque compartiment est investi en conformité avec l'objectif et la politique d'investissement qui lui est applicable. L'objectif et la politique d'investissement ainsi que les autres caractéristiques de chaque compartiment seront exposés dans le prospectus de la Société. Le Gérant peut décider à tout moment de créer des compartiments supplémentaires ou de fermer un compartiment existant.



Le Gérant peut décider d'émettre, au sein de chaque compartiment, des classes d'actions distinctes, qui peuvent comporter des droits et des obligations différentes, inter alia eu égard à leur politique de distribution et leur droit aux revenus, la structure de leurs frais, les montants de souscription initiale minimale et de détention ou la cible des investisseurs visés. Les caractéristiques spécifiques des classes d'actions au sein de chaque compartiment seront exposés dans le prospectus de la Société. Le Gérant peut décider à tout moment de créer des classes supplémentaires ou de fermer une classe existante.

Art. 9. Forme des actions / Registre des actionnaires. Les actions seront uniquement émises sous forme nominative. Toutes les actions émises par la Société doivent être enregistrées dans le registre des actionnaires. Un tel registre doit contenir le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenus par chacun d'eux et, s'il y a lieu, leur date de cession.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit de propriété sur de telles actions nominatives. L'actionnaire doit recevoir une confirmation écrite de la détention de ses actions. L'actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse inscrite dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite faite au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

Les fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales près.

Art. 10. Actionnaires. La détention d'actions est exclusivement réservée à des "investisseurs avertis" tels que définis par la Loi FIS.

Le Gérant doit avoir le pouvoir d'imposer les restrictions qu'il jugera nécessaires dans le but notamment de s'assurer qu'aucune des actions de la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne en violation de ces Statuts, du prospectus, de la loi ou de la réglementation d'un pays donné ou d'une autorité gouvernementale, ou (b) toute personne qui, selon le Gérant, mènerait a ce que la Société encoure toute imposition ou souffre d'un quelconque désavantage pécuniaire dont la Société n'aurait pas dû souffrir en d'autres circonstances. A ces fins, le Gérant peut:

- a) refuser d'émettre des actions et d'enregistrer une cession d'action lorsqu'il apparaît que cette émission ou cette cession aurait ou pourrait avoir pour effet d'attribuer la propriété ou le bénéfice effectif de telles actions à une personne qui n'a pas le droit de détenir des actions de la Société; et
- b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires de fournir à la Société tout renseignement, appuyé d'un certificat qu'il estime nécessaire, afin de déterminer si les actions de cet actionnaire en question appartiennent ou sont destinées à appartenir en propriété ou dans les faits à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société: et
- c) quand il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société en soit le propriétaire ou le bénéficiaire effectif ou les détienne, provoquer le rachat forcé par la Société de toutes les actions détenues par cet actionnaire.
- Art. 11. Engagements des actionnaires. Le Gérant peut, à sa seule discrétion, requérir les investisseurs de souscrire au capital social de la Société par le biais d'engagements, les caractéristiques de tels engagements et la procédure d'engagements étant librement déterminés par le Gérant et décrits dans le prospectus de la Société.

Les engagements sont exécutables sur décision unilatérale du Gérant et peuvent être faits sous la forme d'actions et/ ou de prêts aux actionnaires, à sa seule discrétion.

Si un actionnaire faillit à son obligation de payer (en numéraire ou en nature à la discrétion du Gérant) à la Société tout montant dont le paiement est demandé par le Gérant, ledit actionnaire devient un actionnaire défaillant et est soumis à la procédure des actionnaires défaillants tel que déterminé par le Gérant et décrit de façon plus détaillée dans le prospectus de la Société.

- **Art. 12. Droits de Vote.** Chaque action entière donne à son détenteur droit à une voix. Sauf stipulation contraire des Statuts, l'accord du Gérant est exigé pour qu'une résolution des actionnaires soit valablement adoptée.
- Art. 13. Cession et Conversion d'actions. Toute cession d'actions aux actionnaires existant ou à toute tierce personne doit requérir l'approbation écrite préalable du Gérant et le Gérant peut à sa discrétion et sans en indiquer la raison refuser d'approuver ou d'inscrire une telle cession dans le registre. Dans le cas où la cession est approuvée, le Gérant peut à sa discrétion décider d'exercer un droit de préemption et peut s'accorder le bénéfice des actions cédées ou l'accorder à une personne ou entité nommée ou désignée par lui ou faire rembourser de telles actions par la Société.

L'actionnaire souhaitant céder des actions dans la Société sera responsable de tous les coûts associés à toute cession tentée ou réalisée.

Les actionnaires ne sont pas autorisés à promettre ou accorder un intérêt de sécurité sur quelque action que ce soit sans l'accord préalable du Gérant.

Sauf stipulation contraire du prospectus de la Société, les actions d'un compartiment ne peuvent être converties en actions d'un autre compartiment à la demande des actionnaires.

Art. 14. Valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire de la Société doit être déterminée aussi fréquemment que le Gérant le juge utile, mais jamais moins qu'une fois par an au 31 Décembre.



La valeur nette d'inventaire sera exprimée en euros et doit être déterminée par le Gérant sur base de la valorisation des actifs sous-jacents de la Société fournie par le Gérant chaque jour de valorisation en cumulant la valeur de tous les actifs de la Société et en y déduisant toutes les dettes de la Société.

- Art. 15. Suspension. Le Gérant peut temporairement suspendre le calcul de la valeur de l'actif net durant:
- a) toute période pendant laquelle, d'après le Gérant, une juste valorisation des actifs de la Société n'est pas réalisable pour des raisons dépassant le contrôle de la Société; ou
- b) toute période durant laquelle une des principales bourses, sur laquelle une partie substantielle des actifs de la Société est cotée, est fermée (pour une autre raison que des congés ordinaires) ou durant laquelle les transactions sur l'une de ces bourses sont restreintes ou suspendues; ou
- c) lorsqu'il existe des affaires qui constituent une urgence à la suite desquelles la valorisation des actifs détenus par la Société n'est pas réalisable; ou
- d) lorsqu'il y a une rupture, ou une restriction dans l'utilisation, des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des Investissements de la Société ou le prix en devise ou les valeurs sur une bourse quelconque.
- **Art. 16. Rachat des actions.** La Société est un fonds d'investissement spécialisé de type ouvert. Cependant, le Gérant peut décider, en fonction de la stratégie et des objectifs d'investissement de chaque compartiment, lancer des compartiments de type fermé.

Le paiement du prix de rachat doit être fait en numéraire ou par apport en nature à la discrétion du Gérant. La répartition des actifs de la Société concernant un rachat contre apport en nature doit être équitable et ne doit pas être fait au détriment des intérêts des autres actionnaires de la Société. Tout rachat contre apport en nature sera soumis à la confirmation par un rapport spécial du réviseur d'entreprises sur la valeur de la Société et des actifs de la Société à allouer, dont les coûts seront supportés par la Société.

Le rachat des actions doit être effectué à un prix déterminé par le Gérant comme étant la juste valeur des actions à racheter en appliquant les principes décrits dans le prospectus de la Société. Les règles de distribution telles qu'exposées dans le prospectus de la Société sont également applicables.

La Société peut décider de racheter obligatoirement les actions détenues en tout ou partie en particulier dans les circonstances suivantes:

- a) les actions sont détenues par des investisseurs qui ne sont pas autorisés à acheter ou détenir des actions de la Société, c'est-à-dire si un actionnaire cesse d'être un "investisseur averti" tel que défini dans la Loi FIS ou si un tel actionnaire (ou un de ses affiliés) devient un citoyen américain selon le prospectus de la Société; ou
- b) si un actionnaire est déclaré en faillite, conclut un arrangement au bénéfice de ses créanciers ou s'il est placé en liquidation;
 - c) en cas de liquidation ou de fusion des compartiments ou classes d'actions;
 - d) afin de distribuer les avoirs réalisés des investissements;
- e) si les actions sont détenues par un actionnaire qui faillit à son obligation de faire des apports ou de procéder à certains paiements à un compartiment donné (incluant le paiement de tout intérêt ou coût dû à défaut), durant une période spécifique déterminée par le Gérant;
- f) dans toutes autres circonstances que le Gérant jugera appropriées conformément avec les termes et conditions décrites dans le prospectus de la Société.

Les prix de rachat doivent être calculés en fonction des principes exposés dans le prospectus (incluant les provisions "waterfall"). A l'exception des hypothèses c) et d) ci-dessus, le Gérant peut imposer les pénalités qu'il estimera justes et appropriées.

Toutes les actions ou fractions d'actions ainsi remboursées seront automatiquement annulées.

- **Art. 17. Gérance de la société.** La Société sera gérée par IJ Partners Luxembourg S.à R.L. en sa capacité de Gérant et d'Actionnaire Commandité de la Société. Les Actionnaires Commanditaires de la Société ne pourront pas participer ou interférer dans la gestion de la Société.
- **Art. 18. Pouvoir.** Sauf dispositions contraires de la Loi de 1915 ou stipulations contraires des Statuts, le Gérant sera investi des pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par le Gérant.

En particulier, sous réserve des restrictions contenues dans le prospectus de la Société et la Loi de 1915, le Gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour mettre en place l'objectif et la politique d'investissement de chaque compartiment de la Société, ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société et de gérer les investissements pour le compte de la Société dans le but de réaliser les objectifs d'investissement des compartiments. L'Actionnaire Commandité aura libre choix et plein pouvoir, autorité pour représenter et engager la Société.

Les actionnaires renonceront à agir de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit pour le compte de la Société autre que celle d'exercer leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales.



Art. 19. Délégation de pouvoir. Le Gérant pourra de temps à autre et sous sa responsabilité sous-déléguer son pouvoir d'exécuter des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc y compris des entités tiers. En particulier, le Gérant pourra de temps à autre créer un ou plusieurs comités et déléguer certaines de ses fonctions à ces comités.

Le Gérant déterminera les pouvoirs, fonctions et rémunérations (s'il y a lieu) de son/ses agent(s) et/ou comités, la durée de leur mandat et toutes autres conditions se rapportant à sa/leur nomination.

Art. 20. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeurs de la Société aient un intérêt dans une telle société, entreprise ou entité ou par le fait qu'ils soient administrateurs, actionnaires, directeurs ou employés d'une telle société, entreprise ou entité. Le fait pour le Gérant ou tout autre directeur de la Société d'être administrateurs, directeurs ou employés d'une société, entreprise ou entité avec laquelle la Société est en relation contractuelle ou avec laquelle elle est par ailleurs en relation d'affaires ne les privera pas du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec un tel contrat ou de telles affaires.

Des conflits d'intérêts potentiels pourraient comprendre, par exemple, le fait que le Gérant (i) fournisse des services à d'autres clients, (ii) des employés ou dirigeants du Gérant deviennent administrateur ou (iii) qu'il détienne ou négocie les titres détenus par la Société.

Des règles complémentaires et des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts sont plus amplement décrits dans le prospectus de la Société.

- Art. 21. Signature. La Société sera engagée par la signature unique du Gérant représenté par (i) son gérant délégué (avec plein pouvoir de sous-délégation), ou (ii) un ou plusieurs de ses signataires autorisés, ou (iii) les personnes à qui un tel pouvoir a été délégué.
- **Art. 22. Indemnisation.** La Société indemnisera le Gérant, les directeurs et employés et agents de la Société par prélèvement des actifs de la Société pour toutes les créances, dommages et dettes pour lesquels ils pourraient être impliqués en raison de leur statut de Gérant, directeurs et employés et agents de la Société, ou à la suite de leurs actes ou omissions de leur part dans l'exécution de leurs fonctions, sauf pour lesquels ils auraient fait preuve de négligence grave, fraude ou de mauvaise conduite intentionnelle.
- Art. 23. Assemblées générales des actionnaires. Les décisions des actionnaires sont prises par le biais de résolutions passées en assemblées des actionnaires tenues à l'heure et au lieu indiqués dans la convocation à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Ses résolutions lient tous les actionnaires de la Société.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Le Gérant peut déterminer toutes les autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour prendre part à une assemblée des actionnaires. Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télécopie ou tous moyens de communication électronique ou tout outre moyen de communication appropriée une autre personne qui n'est pas nécessairement actionnaire.

Chaque actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires.

Le Gérant préside toutes les assemblées générales des actionnaires.

Une assemblée générale aura lieu annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée à 14.00, premier lundi du mois de juin sauf pour la première assemblée qui devra se tenir le dernier lundi du mois de mai en 2011. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Sauf stipulations contraires des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont valablement prises par les actionnaires représentant la majorité des droits de vote aux assemblées d'actionnaires valablement convoquées et aux conditions de quorum prévues par la Loi de 1915.

Dans tous les cas, le Gérant doit approuver toute résolution des actionnaires pour que celle-ci soit valablement adoptée y compris toute modification des présents Statuts.

- **Art. 24. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.
- Art. 25. Comptes. Chaque année, le Gérant doit préparer les comptes annuels de la Société. Les comptes annuels seront approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires sur proposition du Gérant. Les comptes seront exprimés en euros.
- **Art. 26. Contrôle.** Les opérations de la Société et sa situation financière seront contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, qui sera nommé par les actionnaires pour un mandat d'un (1) an renouvelable. Le réviseur d'entreprises est rémunéré par la Société et devra rester en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Le réviseur d'entreprises doit



remplir toutes les exigences prévues par la Loi FIS. Le réviseur d'entreprises peut uniquement être relevé de ses fonctions par le Gérant pour faute grave.

Art. 27. Distribution. Sous réserve des réinvestissements autorisés, et des exigences du droit luxembourgeois, les dividendes seront payables par la Société sur ses actions sur décision de l'Actionnaire Commandité conformément au prospectus de la Société.

Aucune distribution ne sera réalisée si après la déclaration de cette Distribution la valeur de l'actif net tombe sous EUR 1,250,000 (un million deux cent cinquante mille euros).

Art. 28. Dépositaire. La Société doit conclure un contrat de dépositaire avec une institution financière, qui doit satisfaire les exigences de la Loi FIS. Le dépositaire assumera envers la Société et les actionnaires les responsabilités fixées par la Loi FIS (notamment à l'article 16 de la Loi FIS), par le contrat de dépositaire et toute autre loi applicable.

En cas de résiliation du contrat de dépositaire ou de démission du dépositaire, le Gérant s'efforcera de trouver une autre institution financière pour agir en qualité de dépositaire et nommera cette institution financière en remplacement de la précédente.

Art. 29. Liquidation. En cas de dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (personne physiques ou morales) nommées par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant d'une telle dissolution et au cours de laquelle les pouvoirs et rémunérations des liquidateurs seront fixés. Les opérations de liquidation seront effectuées conformément à la Loi de 1915.

Les avoirs nets de la liquidation à l'égard de chaque compartiment ou, le cas échéant, de chaque classe au sein de chaque compartiment devront être distribués par les liquidateurs aux détenteurs d'actions dans la classe correspondante à concurrence de leur détention d'actions dans tel compartiment ou classe, que ces avoirs soient distribués en numéraire ou en nature.

Si le capital social de la Société (c'est-à-dire l'agrégat de tous les compartiments) descend en dessous des deux-tiers du capital minimum (EUR 1,250,000), le Gérant doit soumettre une proposition de résiliation de la Société à l'assemblée générale pour délibération. Aucune exigence de quorum ne sera applicable; une dissolution pourra être prononcée à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si le capital social de la Société descend en dessous d'un quart du capital minimum augmenté de la prime d'émission (EUR 1,250,000), le Gérant doit soumettre une proposition de résiliation de la Société à l'assemblée générale pour délibération. Aucune exigence de quorum ne sera applicable; une dissolution pourra être prononcée par les actionnaires représentant un quart des votes valablement exprimés.

Lesdites assemblées devront être convoquées dans les quarante jours suivant la date à laquelle il a été constaté que les actifs descendaient en dessous des deux-tiers ou du quart du capital minimum réciproquement. De plus, la Société pourra être résiliée par résolution de l'assemblée générale conformément aux stipulations correspondantes des présents Statuts.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires ou d'un tribunal prononçant la résiliation et la dissolution de la Société doivent être publiées dans le Mémorial et deux journaux ayant une diffusion suffisamment large, au moins l'un d'entre eux au moins devant être un journal luxembourgeois. Le choix des journaux qui publieront ces informations est fait à la discrétion du/des liquidateur(s).

Art. 30. Dissolution, Liquidation et Fusion de compartiments ou de classes d'actions. Les compartiments pourront avoir une date de liquidation fixe décrite plus complètement dans le prospectus de la Société. A la date de liquidation correspondante, les actifs du compartiment seront liquidés et les avoirs nets seront payés aux actionnaires.

Le Gérant pourra décider de fermer une ou plusieurs classes ou compartiments (ayant ou non une durée déterminée) dans les meilleurs intérêts des actionnaires, s'il y a eu une modification substantielle de la situation politique, économique, réglementaire ou monétaire en rapport avec une classe ou un compartiment qui, d'après le Gérant, rend cette décision nécessaire, ou lorsqu'une telle mesure est requise dans le but de protéger les intérêts des actionnaires, ou si pour toute autre raison, la valeur des actifs nets d'un compartiment descend en dessous d'un montant déterminé par le prospectus de la Société et que le Gérant décide que les intérêts des actionnaires de la même classe ou du même compartiment exige qu'une telle mesure soit prise.

La Société devra délivrer un avis écrit aux actionnaires de la classe ou du compartiment correspondant, qui indiquera les raisons et la procédure pour les opérations de rachat.

La Société doit calculer ces rachats sur la valeur de l'actif net tenant compte des coûts de la liquidation.

Les montants qui n'auront pas été réclamés par les actionnaires ou leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation d'une classe ou d'un compartiment seront conservés par le dépositaire pour une période n'excédant pas 6 mois à compter d'une telle date. Après cette période, les actifs devront être déposés auprès de la Caisse de Consignation au Luxembourg.

Toutes les actions remboursées seront annulées.

La dissolution envisagée ci-dessus pourra être associée à un apport à un ou plusieurs compartiment(s) ou classe(s) de la Société à un ou plusieurs compartiment(s) ou classe(s) d'un autre organisme de placement collectif (sous une forme sociale ou de type contractuel) dans les meilleurs intérêts des clients.



Lorsque l'organisme de placement collectif qui recevra l'apport est un fonds commun de placement, la décision d'apporter liera uniquement les actionnaires qui ont donné leur accord pour faire un apport.

Un compartiment pourra exclusivement être apporté à un organisme de placement collectif étranger avec l'accord unanime des actionnaires du compartiment correspondant ou sous la condition que seuls les actifs des actionnaires ayant donné leur consentement seront ainsi apportés.

Art. 31. Loi applicable. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi FIS pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 32. Définitions et Interprétation. Les références aux articles se rapportent aux articles des présents Statuts. Les termes portant un genre s'appliquent à tous les genres. Les références à des personnes comprennent les organes sociaux, les entreprises et les associations non immatriculées. Le singulier englobe le pluriel et vice-versa. Les titres des articles sont inclus pour des besoins de convenance seulement et n'affectent en rien leur interprétation. Les références à tout ou partie d'un instrument de la loi ou statutaire comprennent tout avenant, reformulation ou autre reconstitution apportés de temps à autre et les références à une loi incluent tout instrument ou réglementation statutaire en découlant. Toute référence a la Société, au Gérant, aux agents, etc, inclut une référence à leur(s) agent(s) dûment autorisé(s) ou délégué(s).

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à la date des présentes et se terminera le 31 Décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011

Souscription - Libération

Le capital social initial de la Société, à la date de sa constitution, est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) et a été souscrit comme suit:

- une (1) Action de Gérant (Actionnaire Commandité) entièrement libérée sans valeur nominale détenue par, IJ Partners Luxembourg S.à R.L, précitée;
- trente (30) Actions d'Investisseur (Actionnaires Commanditaires) entièrement libérées sans valeur nominale: vingtneuf (29) détenues par IJ Partners S.A., précitée et une (1) détenue par IJ Partners Luxembourg S.à R.L., précitée.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire dressant cet acte notarié déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans la Loi de 1915, et confirme que ces conditions ont été observées.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que les dépenses, coûts et frais ou charges, de quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents (EUR 2.500).

Assemblée générale des actionnaires

Considérant qu'elles ont été dûment convoquées, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont adopté par vote unanime et avec l'accord du Gérant les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg,
- Le réviseur d'entreprises de la Société est KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 103.590. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale de 2011.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé a Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: N. SCHULZ, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50992. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)



POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010004534/696.

(090191214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Viewpoint Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 149.821.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of November

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

1. Viewpoint Investments Luxembourg S.à R.L., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg

here represented by Mr Nicolas SCHULZ, employee, having his professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, dated 25 November 2009; hereafter the Unlimited Shareholder.

and

2. IJ Partners S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 14, rue du Rhône, CH-1204 Geneva, here represented by Mr Nicolas SCHULZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, dated 25 November 2009; hereafter the Limited Shareholder.

All together hereinafter referred to as the "Parties".

The above mentioned proxies, being initialed ne varietur by the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have in their authorized capacities requested that the notary draw up the following articles of Association (the Articles of Association) of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the Company), the incorporation of which such parties have approved.

- **Art. 1. Form.** There is hereby formed among the Unlimited Shareholder and Limited Shareholder and all persons who may become unlimited or limited shareholders a company in the form of a corporate partnership limited by shares "société en commandite par actions", formed as a "fonds d'investissement spécialisé", governed by the present Articles of Association and by current Luxembourg laws, and notably by the Law on Commercial Companies of 10 August 1915 (1915 Law) and the law on Specialized Investment Funds of 13 February 2007 (SIF Law).
 - Art. 2. Name. The Company's name is Viewpoint Investments SICAV-SIF.
- **Art. 3. Purpose.** The Company's exclusive object is the collective investment of its funds in assets in order to spread the investment risks and to ensure for the investors the benefit of the results of the management of these assets according to its investment objectives and policies.

The investment objectives and strategy of the Company are more fully described in the Company's prospectus.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant any assistance, loans, advances or guarantees and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed from third parties or from its shareholders.

Borrowings are limited to 100% of the net assets of the Company. Consequently, the value of the assets of the Company may not exceed 200% of its net assets.

In addition, the Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SIF Law.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the General Partner.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles of Association, but cannot be transferred abroad, except as otherwise provided hereunder.

The Company may have offices, branches (whether or not a permanent establishment) and subsidiaries either in Luxembourg or abroad.



Art. 5. Duration. The Company is constituted for an unlimited duration.

The Company may be terminated at any time by a decision of the general meeting of shareholders in the manner required for the amendment of these Articles of Association, subject to the consent of the General Partner.

The life of the Company does not come to an end upon the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of its shareholders or General Partner(s).

Art. 6. Liability. The Unlimited Shareholder(s) is/are liable for all liabilities which cannot be satisfied out of the assets of the Company. The Limited Shareholder(s) shall be liable only to the extent of its/their capital contribution to the Company.

Art. 7. Share capital. The initial share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) divided as follows:

- One (1) Management Share (share of Unlimited Shareholder) at an initial price of one thousand Euros (EUR 1,000), with no par value and fully paid up;
- Thirty (30) Investor Shares (shares of Limited Shareholder) at an initial price of one thousand Euros (EUR 1,000), with no par value and fully paid up.

The Company's share capital shall at any time be equal to its net asset value, as determined in accordance with Article fourteen (14) hereafter.

The minimum subscribed capital of the Company, which must be achieved within 12 (twelve) months as from the date on which the Company has been authorized as a SIF by the Luxembourg Supervisory Authority, shall be one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) as required by the SIF Law.

Art. 8. The sub-funds and Classes of shares. The Company is a multi-compartment structure consisting of one or several sub-funds, each one representing a specific portfolio of assets and liabilities. There is no cross liability between sub-funds. Each sub-fund is invested in accordance with the investment objective and policy applicable to it. The investment objective and policy as well as other specific features of each sub-fund will be set forth in the Company's prospectus. The General Partner may decide to create at any time additional sub-funds or to close an existing sub-fund.

The General Partner may decide to issue, within each sub-fund, separate classes of shares, which may carry different rights and obligations, inter alia with regard to their distribution policy and right to revenues, their fee structure, their minimum initial subscription and holding amounts or their target investors. The specific features of the classes within each sub-fund will be set forth in the Company's prospectus. The General Partner may create at any time additional classes or close an existing class.

Art. 9. Form of shares / Register of shareholders. Shares will only be issued in registered form. All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders. Such register shall contain the name and address of each shareholder, the number of shares held by it and, if applicable, their date of transfer.

The registration of the shareholder's name in the register of shares evidences its right of ownership over such registered shares. The shareholder shall receive a written confirmation of its shareholding. The shareholder may, at any time, change its address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Fractions of shares may be issued, up to three decimal places.

Art. 10. Shareholders. The holding of shares is exclusively restricted to "Well-Informed Investors)) as defined in the SIF Law.

The General Partner shall have the power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose notably of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person in breach of these Articles of Association, the prospectus, the law or requirement of any country or governmental authority, or (b) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. For such purposes the General Partner may:

- a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such share being held by a person who is precluded from holding shares of the Company;
- b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a person who is precluded from holding shares of the Company; and
- c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares of the Company is a legal or beneficial owner of shares or holds shares, cause the Company compulsorily to repurchase from any such shareholder all shares held by such shareholder.



Art. 11. Commitments of shareholders. The General Partner may, at its sole discretion, request investors to subscribe in the Company by making commitments, the features of the said commitments and the commitment process being freely determined by the General Partner and described in the Company's prospectus.

Commitments are drawn down upon unilateral decision of the General Partner and may be made in the form of shares and/or shareholders loans at its sole discretion.

Should any shareholder fail to pay (in cash or in kind at the General Partner's discretion) to the Company any amount drawn down at the General Partner's request, the said shareholder becomes a defaulting shareholder and is subject to the defaulting shareholder process as determined by the General Partner and as described in more detail in the Company's prospectus.

- Art. 12. Voting rights. Each whole share entitles its holder to one vote. Unless otherwise provided in these Articles of Association, the consent of the General Partner is required in order for a shareholder's resolution to be validly adopted.
- Art. 13. Transfer and Conversion of shares. Any transfer of shares to the existing shareholders or to any third party shall require the prior written approval of the General Partner and the General Partner may in its discretion and without indicating any reason decline to approve or register such transfer. In the case where the transfer is approved, the General Partner may at its discretion decide to exercise a preemptive right and may procure that itself or some person or entity nominated or designated by it shall acquire the transferred shares or may cause the Company to redeem such shares.

The shareholder wishing to transfer its shares in the Company will be responsible for all costs associated with any attempted or realized transfer.

Shareholders are not allowed to pledge or grant a security interest in any of their shares without the prior consent of the General Partner.

Unless otherwise provided for within the Company's prospectus, shares of a sub-fund may not be converted for shares in another sub-fund at the request of the shareholders.

Art. 14. Net asset value. The net asset value of the Company shall be determined as often as the General Partner may think useful, but in no event less than once a year as at 31 December.

The net asset value will be expressed in Euro and shall be determined by the General Partner on the basis of the valuation of the underlying assets of the Company as provided by the General Partner on each valuation day by aggregating the value of all assets of the Company and deducting all liabilities of the Company.

- Art. 15. Suspension. The General Partner may temporarily suspend the calculation of the net asset value during:
- a) any period when, in the reasonable opinion of the General Partner, a fair valuation of the assets of the Company is not practicable for reasons beyond the control of the Company; or
- b) any period when any of the principal stock exchanges on which a substantial proportion of the assets of the Company are quoted are closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings thereon are restricted or suspended; or
- c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which valuation of assets owned by the Company would be impractical; or
- d) any breakdown in, or restriction in the use of, the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments or the currency price or values on any such stock exchange.
- **Art. 16. Redemption of shares.** The Company is an open-ended specialized investment fund. However, the General Partner may decide, depending on the investment strategy and objectives of each Sub-Fund, to launch closed-ended subfunds.

The payment of the redemption price shall be made for cash or consideration in kind at the discretion of the General Partner. The allotment of Company's assets in respect of redemption for consideration in kind shall be fair and not detrimental to the interests of the other shareholders of the Company. Any redemption for consideration in kind shall be subject to the confirmation by an auditor's special report of the valuation of the Company and of the Company's assets to be allocated, the costs of which shall be borne by the Company.

Redemption of shares shall be made at a price, which is determined by the General Partner to be the fair value for the shares to be redeemed by applying the principles described in the Company's prospectus. The rules relating to distributions as set forth in the Company's Prospectus are furthermore applicable.

The Company may decide to compulsorily redeem the shares wholly or in part in particular in the following circumstances:

- a) the shares are held by investors not authorized to buy or own shares in the Company, i.e. a shareholder that no longer qualifies as "Well-Informed Investor" as defined in the SIF Law or such shareholder (or an Affiliate of the same) that becomes a U.S. person as referred to in the Company's prospectus;
- b) in the event that a shareholder is declared bankrupt, enters into an arrangement for the benefit of its creditors or goes into liquidation;
 - c) in case of liquidation or merger of sub-funds or classes of shares;



- d) in order to distribute the proceeds of realization of investments;
- e) if shares are held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the relevant sub-fund (including the payment of any interest amount or charge due in case of default);
- f) in all other circumstances as the General Partner may deem appropriate in accordance with the terms and conditions set out in the Company's prospectus.

Redemption prices shall be calculated according to principles laid down in the prospectus (including waterfall provisions). Except in the cases c) and d) above the General Partner may impose such penalty as it deems fair and appropriate.

All redeemed shares or fractions thereof shall be automatically cancelled.

- **Art. 17. General partner of the company.** The Company will be managed by Viewpoint Investments Luxembourg S.á R.L. in its capacity as General Partner and Unlimited Shareholder of the Company. The Limited Shareholders of the Company may not participate or interfere in the management of the Company.
- **Art. 18. Power.** Unless otherwise provided by the 1915 Law or by these Articles of Association, the General Partner shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company.

All powers not expressly reserved by the 1915 Law or these Articles of Association to the general meeting of share-holders shall be exercised by the General Partner.

In particular, subject to the restrictions contained in the Company's prospectus and the 1915 Law, the General Partner shall have the broadest powers to implement the investment objective and policy of each sub-fund of the Company as well as the course of conduct of the management and business affairs of the Company and to manage investments for the account of the Company with a view to achieving the sub-funds' investment objectives. The General Partner shall have complete discretion and full power, authority and right to represent and bind the Company.

The shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other that by exercising their rights as shareholder in general meetings.

Art. 19. Delegation of power. The General Partner may from time to time and under its responsibility sub-delegate its power to perform specific tasks to one or more ad hoc agent(s) including third party entities. In particular, the General Partner may, from time to time, appoint one or more committees and delegate certain of its functions to such committees.

The General Partner will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s) and/or committees, the duration of their appointment and any other relevant conditions to his/her/its/their appointment.

Art. 20. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or one or more of the officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or entity. The General Partner or any officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company, firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Potential conflicts of interest would include, for example, the General Partner (i) providing services to other customers, (ii) employees or managers of the General Partner becoming a director in, or (iii) holding or dealing in securities held by the Company.

Complementary conflict of interest rules and guidance might be further described in the Company's prospectus.

- Art. 21. Signature. The Company shall be bound by the sole signature of the General Partner acting through (i) its general manager (with full power of sub-delegation), or (ii) one or more of its other duly authorized signatories, or (iii) such person(s) to which such power has been delegated.
- **Art. 22. Indemnification.** The Company shall indemnify the General Partner, officers and employees and agents of the Company out of the assets of the Company against any claims, damages and liabilities to which they may become subject as a result of their status as General Partner, officers and employees of the Company or as a result of any of their acts or omissions on their part in the performance of their duties, save to the extent caused by their gross negligence, fraud or willful misconduct.
- **Art. 23. General meetings of shareholders.** The decisions of the shareholders are taken by resolutions passed at meetings of the shareholders held at a time and place specified in the notice of the meeting.

The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders of the Company.

General meetings of shareholders are convened by the General Partner.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax,



cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

All general meetings of shareholders shall be chaired by the General Partner.

One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company or elsewhere as may be specified in the notice of meeting at 2.15 p.m. on the first Monday of June, except for the first general meeting that shall be held on last Monday of May in 2011. If this day is not a business day, the general meeting shall be held on the first following business day.

Unless otherwise provided for in these Articles of Association, shareholders' resolutions are validly passed by shareholders' representing a majority of the voting rights at shareholders' meetings validly convened and quorated in accordance with the 1915 Law.

In any case, the consent of the General Partner is required for any shareholders' resolution to be validly adopted including any amendment to these Articles of Association.

- **Art. 24. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 st January and closes on 31 st December of the same year.
- **Art. 25. Accounts.** Each year, the General Partner will draw up the annual accounts of the Company. The annual accounts shall be approved by the annual general meeting of shareholders upon proposal of the General Partner. The accounts shall be expressed in Euro.
- **Art. 26. Supervision.** The operations of the Company and its financial situation shall be supervised by one independent auditor qualifying as a "réviseur d'entreprises agréé" who shall be appointed by the shareholders for a renewable term of one (1) year. The independent auditor shall be remunerated by the Company and shall remain in office until its successor is appointed. The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law. The independent auditor may only be removed by the General Partner on serious grounds.
- **Art. 27. Distribution.** Subject to permitted reinvestments, and the requirements of Luxembourg law, distributions shall be payable by the Company on its shares upon decision by the General Partner in accordance with the Company's prospectus.

No distribution may be made if after the declaration of such Distribution the net asset value of the Company would fall below EUR 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand Euro).

Art. 28. Custodian. The Company shall enter into a custodian agreement with a financial institution, which shall satisfy the requirements of the SIF Law. The custodian shall assume towards the Company and the shareholders the responsibilities set out in the SIF Law (notably in article 16 of the SIF Law), the custodian agreement and any other law applicable.

In the event of termination of the custodian agreement or the resignation of the custodian, the General Partner shall use its best endeavors to find a financial institution to act as custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such financial institution to be custodian in place of the former custodian.

Art. 29. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (whether natural persons or legal entities) named pursuant to a general meeting effecting such dissolution and at which meeting the liquidators' powers and compensation shall be determined. The operations of liquidation will be carried out pursuant to the 1915 Law.

The net proceeds of liquidation in respect of each sub-fund or, as the case may be, of each class within each sub-fund, shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of the relevant class in proportion to their holding of such shares in such sub-fund or class, and whether such proceeds shall be distributed in cash or kind.

If the Company's share capital (i.e. the aggregate of all sub-funds) falls below two-thirds of the minimum capital (EUR 1,250,000), the General Partner must submit a proposal for the Company's termination to a general meeting for deliberation. No quorum requirements will be applied; winding-up may be pronounced by a simple majority of the validly cast votes.

If the Company's share capital falls below one quarter of the minimum capital increased by the share premium (EUR 1,250,000), the General Partner must submit a proposal for the Company's termination to the general meeting for deliberation. No quorum requirements will be applied; winding-up may be pronounced by the shareholders owning one quarter of the validly cast votes.

The aforesaid meetings shall be convened within forty days of the date at which it was ascertained that the net assets fell below two-thirds or one quarter of the minimum capital, respectively. Moreover, the Company may be terminated by resolution of the general meeting in accordance with the pertinent provisions of these Articles of Association.

The resolutions of the general meeting of shareholders or of a court of law pronouncing the termination and windingup of the Company are to be published in the Memorial and in two newspapers with sufficiently wide circulation, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. The choice of which newspapers are to carry the publication is made at the discretion of the liquidator(s).



Art. 30. Termination, Liquidation and Merger of sub-funds or classes of shares. Sub-funds may have a fixed liquidation date as more fully described in the Company's prospectus. At the relevant liquidation date, the assets of the sub-fund will be liquidated and the net proceeds will be paid out to the shareholders.

The General Partner may decide to close one or more classes or sub-funds (having or not a limited duration) in the best interests of the shareholders, if there has been a substantial modification in the political, economic, regulatory or monetary situation pertinent to a class or sub-fund, which, in the opinion of the General Partner renders this decision necessary, or where such action is required in order to protect the interests of shareholders, or if for any reason whatsoever, the value of the net assets of a sub-fund falls below an amount determined in the Company's prospectus and the General Partner determines that the interests of the shareholders of that same class or sub-fund demand such action to be taken.

The Company shall serve a notice in writing to the shareholders of the relevant class or sub-fund, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations.

The Company shall base these redemptions on the net asset value taking into account liquidation expenses.

The amounts that have not been claimed by the shareholders or their beneficiaries at the close of liquidation of a class or sub-fund shall be held by the custodian for a period not exceeding 6 months as of such date. After this period, the assets shall be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg.

All redeemed Shares may be cancelled.

A termination contemplated above may be combined with a contribution to one or several sub-fund(s) or class(es) within the Company or to one or several other subfund(s) or class(es) of another undertaking for collective investment (under the corporate or the contractual type form) in the best interests of the shareholders.

Where the undertaking for collective investment that will receive the contribution is a mutual fund (fonds commun de placement), the decision to contribute will only be binding on shareholders who have agreed to make a contribution.

A sub-fund may exclusively be contributed to a foreign undertaking for collective investment with the unanimous approval of the shareholders of the relevant sub-fund or under the condition that only the assets of the consenting shareholders shall be so contributed.

Art. 31. Applicable law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law and the SIF Law for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Art. 32. Definitions and Interpretation. References to articles are to the articles of these Articles of Association. Words importing gender include each gender. References to persons include bodies corporate, firms and unincorporated associations. The singular includes the plural and vice versa. Headings of articles are included for convenience only and do not affect their interpretation. References to all or any part of any statute or statutory instrument include any statutory amendment, modification or re-enactment in force from time to time and references to any statute include any statutory instrument or regulations made under it. Any reference to the Company, the General Partner, agents, etc, includes a reference to its or their duly authorized agents or delegates.

Transitional measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date hereof and end on 31 st December 2010.

The first annual general meeting shall be held on 2011

Subscription and Payment

The initial capital of the Company amounts to thirty one thousand Euros (EUR 31,000) and has been subscribed as follows:

- One (1) fully paid-up Management Share (Unlimited Shareholder) with no par value held by the, Viewpoint Investments Luxembourg S.á R.L., prenamed;
- Thirty (30) partly paid-up Investor Shares (Limited Shareholder) with no par value (twenty-nine (29) Investors Shares being held by the IJ Partners SA, prenamed and one (1) Investor Share being held by Viewpoint Investments Luxembourg S.à R.L., prenamed.

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.-EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in the 1915 Law, and confirms that these conditions have been observed.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to two thousand five hundred euro (EUR 2,500).



General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote and with the approval of the General Partner:

- That the address of the registered office of the Company is set at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg,
- The independent auditor of the Company is KPMG Audit S.àr.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg 103.590. Its term of office expiring at the Annual General Meeting in 2011.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Viewpoint Investments Luxembourg S.à R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHULZ, employé privé, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé, en date du 25 novembre 2009, ci-après l'Actionnaire Commandité; et

2. IJ Partners S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 14, rue du Rhône, CH - 1204 Genève, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHULZ, prénommé, en vertu d'une procuration signée sous seing privé, en date du 25 novembre 2009, ci-après l'Actionnaire Commanditaire;

Ci-après désignées ensemble les "Parties".

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes, ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, es qualité en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les Statuts) d'une société en commandite par actions (la Société) qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit.

- **Art. 1 er. Forme.** Il est formé entre l'Actionnaire Commandité et l'Actionnaire Commanditaire et toutes les personnes qui pourront devenir actionnaires commandités ou commanditaires une société sous la forme d'une "société en commandite par actions", qualifiée de "fonds d'investissement spécialisé", régie par les présents Statuts et par les lois en vigueur au Luxembourg, et notamment par la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 (la Loi de 1915) et la loi sur les Fonds d'Investissement Spécialisé du 13 Février 2007 (la Loi FIS).
 - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Viewpoint Investments SICAV-SIF.
- Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est le placement collectif de ses fonds dans des actifs dans le but de diversifier les risques d'investissement et d'assurer aux investisseurs le bénéfice de ses résultats de gestion de ces actifs en fonction de ses objectifs et politiques d'investissement.

Les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société sont décrits plus complètement dans le prospectus de la Société.

La Société pourra par ailleurs conclure, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et autres, et en particulier, sans limitation, accorder toute assistance, prêts, avances ou garanties et lever des fonds de quelque manière que ce soit et sécuriser le remboursement des sommes empruntées à des tiers ou à ses actionnaires.

Les emprunts sont limités à 100% des actifs nets de la société. En conséquence, la valeur des actifs de la société ne pourra pas excéder 200% de ses actifs nets.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social dans les limites permises par la Loi FIS.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Gérant.



Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, mais ne pourra pas être transféré à l'étranger, sauf stipulation contraire des présentes.

La Société peut établir des bureaux, des succursales (soit un établissement permanent ou non) et des filiales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve de l'accord du Gérant.

La Société ne cesse pas d'exister en cas de décès, de suspension des droits civils, de la faillite ou de l'insolvabilité d'un de ses actionnaires ou du/des actionnaire(s) commandité(s).

- **Art. 6. Responsabilité.** L'/Les Actionnaire(s) Commandité(s) est/sont responsable(s) pour toutes les dettes qui ne pourront pas être couvertes par les actifs de la Société. L'/Les Actionnaire(s) Commanditaire(s) n'est/ne sont responsable (s) qu'à concurrence du montant de leurs apports dans le capital de la Société.
- Art. 7. Capital social. Le capital social initial de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) réparti comme suit:
- Une (1) Action de Gérant (Action de Commandité) à un prix initial de mille euros (EUR 1,000) sans valeur nominale et entièrement libérée;
- Trente (30) Actions d'Investisseur (Actions de Commanditaire) à un prix initial de mille euros (EUR 1,000) sans valeur nominale et entièrement libérées.

Le capital social de la Société devra à tout moment être égal à la valeur de son actif net, tel que déterminé conformément à l'Article quatorze (14) ci-après.

Le capital souscrit minimum de la Société, qui doit être atteint dans les 12 (douze) mois suivant la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que FIS par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, sera d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1,250,000) tel que requis par la Loi SIF.

Art. 8. Les compartiments et Classes d'actions. La Société est une structure à compartiments multiples se composant d'un ou plusieurs compartiments, chacun représentant un portefeuille spécifique d'actifs et de dettes. Il n'y a pas de responsabilité croisée entre les compartiments. Chaque compartiment est investi en conformité avec l'objectif et la politique d'investissement qui lui est applicable. L'objectif et la politique d'investissement ainsi que les autres caractéristiques de chaque compartiment seront exposés dans le prospectus de la Société. Le Gérant peut décider à tout moment de créer des compartiments supplémentaires ou de fermer un compartiment existant.

Le Gérant peut décider d'émettre, au sein de chaque compartiment, des classes d'actions distinctes, qui peuvent comporter des droits et des obligations différentes, inter alia eu égard à leur politique de distribution et leur droit aux revenus, la structure de leurs frais, les montants de souscription initiale minimale et de détention ou la cible des investisseurs visés. Les caractéristiques spécifiques des classes d'actions au sein de chaque compartiment seront exposées dans le prospectus de la Société. Le Gérant peut décider à tout moment de créer des classes supplémentaires ou de fermer une classe existante.

Art. 9. Forme des actions / Registre des actionnaires. Les actions seront uniquement émises sous forme nominative. Toutes les actions émises par la Société doivent être enregistrées dans le registre des actionnaires. Un tel registre doit contenir le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenus par chacun d'eux et, s'il y a lieu, leur date de cession.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit de propriété sur de telles actions nominatives. L'actionnaire doit recevoir une confirmation écrite de la détention de ses actions. L'actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse inscrite dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite faite au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

Les fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales près.

Art. 10. Actionnaires. La détention d'actions est exclusivement réservée à des "investisseurs avertis" tels que définis par la Loi FIS.

Le Gérant doit avoir le pouvoir d'imposer les restrictions qu'il jugera nécessaires dans le but notamment de s'assurer qu'aucune des actions de la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne en violation de ces Statuts, du prospectus, de la loi ou de la réglementation d'un pays donné ou d'une autorité gouvernementale, ou (b) toute personne qui, selon le Gérant, mènerait a ce que la Société encoure toute imposition ou souffre d'un quelconque désavantage pécuniaire dont la Société n'aurait pas dû souffrir en d'autres circonstances. A ces fins, le Gérant peut:

- a) refuser d'émettre des actions et d'enregistrer une cession d'action lorsqu'il apparaît que cette émission ou cette cession aurait ou pourrait avoir pour effet d'attribuer la propriété ou le bénéfice effectif de telles actions à une personne qui n'a pas le droit de détenir des actions de la Société; et
- b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires de fournir à la Société tout renseignement, appuyé d'un certificat qu'il estime nécessaire, afin de déterminer si les actions de cet actionnaire en



question appartiennent ou sont destinées à appartenir en propriété ou dans les faits à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société; et

- c) quand il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société en soit le propriétaire ou le bénéficiaire effectif ou les détienne, provoquer le rachat forcé par la Société de toutes les actions détenues par cet actionnaire.
- Art. 11. Engagements des actionnaires. Le Gérant peut, à sa seule discrétion, requérir les investisseurs de souscrire au capital social de la Société par le biais d'engagements, les caractéristiques de tels engagements et la procédure d'engagements étant librement déterminés par le Gérant et décrits dans le prospectus de la Société.

Les engagements sont exécutables sur décision unilatérale du Gérant et peuvent être faits sous la forme d'actions et/ou de prêts aux actionnaires, à sa seule discrétion.

Si un actionnaire faillit à son obligation de payer (en numéraire ou en nature à la discrétion du Gérant) à la Société tout montant dont le paiement est demandé par le Gérant, ledit actionnaire devient un actionnaire défaillant et est soumis à la procédure des actionnaires défaillants tel que déterminé par le Gérant et décrit de façon plus détaillée dans le prospectus de la Société.

- **Art. 12. Droits de vote.** Chaque action entière donne à son détenteur droit à une voix. Sauf stipulation contraire des Statuts, l'accord du Gérant est exigé pour qu'une résolution des actionnaires soit valablement adoptée.
- Art. 13. Cession et Conversion d'actions. Toute cession d'actions aux actionnaires existant ou à toute tierce personne doit requérir l'approbation écrite préalable du Gérant et le Gérant peut à sa discrétion et sans en indiquer la raison refuser d'approuver ou d'inscrire une telle cession dans le registre. Dans le cas où la cession est approuvée, le Gérant peut à sa discrétion décider d'exercer un droit de préemption et peut s'accorder le bénéfice des actions cédées ou l'accorder à une personne ou entité nommée ou désignée par lui ou faire rembourser de telles actions par la Société.

L'actionnaire souhaitant céder des actions dans la Société sera responsable de tous les coûts associés à toute cession tentée ou réalisée.

Les actionnaires ne sont pas autorisés à promettre ou accorder un intérêt de sécurité sur quelque action que ce soit sans l'accord préalable du Gérant.

Sauf stipulation contraire du prospectus de la Société, les actions d'un compartiment ne peuvent être converties en actions d'un autre compartiment à la demande des actionnaires.

Art. 14. Valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire de la Société doit être déterminée aussi fréquemment que le Gérant le juge utile, mais jamais moins qu'une fois par an au 31 Décembre.

La valeur nette d'inventaire sera exprimée en euros et doit être déterminée par le Gérant sur base de la valorisation des actifs sous-jacents de la Société fournie par le Gérant chaque jour de valorisation en cumulant la valeur de tous les actifs de la Société et en y déduisant toutes les dettes de la Société.

- Art. 15. Suspension. Le Gérant peut temporairement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire durant:
- a) toute période pendant laquelle, d'après le Gérant, une juste valorisation des actifs de la Société n'est pas réalisable pour des raisons dépassant le contrôle de la Société; ou
- b) toute période durant laquelle une des principales bourses, sur laquelle une partie substantielle des actifs de la Société est cotée, est fermée (pour une autre raison que des congés ordinaires) ou durant laquelle les transactions sur l'une de ces bourses sont restreintes ou suspendues; ou
- c) lorsqu'il existe des affaires qui constituent une urgence à la suite desquelles la valorisation des actifs détenus par la Société n'est pas réalisable; ou
- d) lorsqu'il y a une rupture, ou une restriction dans l'utilisation, des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des Investissements de la Société ou le prix en devise ou les valeurs sur une bourse quelconque.
- **Art. 16. Rachat des actions.** La Société est un fonds d'investissement spécialisé de type ouvert. Cependant, le Gérant peut décider, en fonction de la stratégie et des objectifs d'investissement de chaque compartiment, lancer des compartiments de type fermé.

Le paiement du prix de rachat doit être fait en numéraire ou par apport en nature à la discrétion du Gérant. La répartition des actifs de la Société concernant un rachat contre apport en nature doit être équitable et ne doit pas être fait au détriment des intérêts des autres actionnaires de la Société. Tout rachat contre apport en nature sera soumis à la confirmation par un rapport spécial du réviseur d'entreprises sur la valeur de la Société et des actifs de la Société à allouer, dont les coûts seront supportés par la Société.

Le rachat des actions doit être effectué à un prix déterminé par le Gérant comme étant la juste valeur des actions à racheter en appliquant les principes décrits dans le prospectus de la Société. Les règles de distribution telles qu'exposées dans le prospectus de la Société sont également applicables.

La Société peut décider de racheter obligatoirement les actions détenues en tout ou partie en particulier dans les circonstances suivantes:



- a) les actions sont détenues par des investisseurs qui ne sont pas autorisés à acheter ou détenir des actions de la Société, c'est-à-dire si un actionnaire cesse d'être un "investisseur averti" tel que défini dans la Loi FIS ou si un tel actionnaire (ou un de ses affiliés) devient un citoyen américain selon le prospectus de la Société; ou
- b) si un actionnaire est déclaré en faillite, conclut un arrangement au bénéfice de ses créanciers ou s'il est placé en liquidation;
 - c) en cas de liquidation ou de fusion des compartiments ou classes d'actions;
 - d) afin de distribuer les avoirs réalisés des investissements;
- e) si les actions sont détenues par un actionnaire qui faillit à son obligation de faire des apports ou de procéder à certains paiements à un compartiment donné (incluant le paiement de tout intérêt ou coût dû à défaut), durant une période spécifique déterminée par le Gérant;
- f) dans toutes autres circonstances que le Gérant jugera appropriées conformément aux termes et conditions décrites dans le prospectus de la Société.

Les prix de rachat doivent être calculés en fonction des principes exposés dans le prospectus (incluant les provisions "waterfall"). A l'exception des hypothèses c) et d) ci-dessus, le Gérant peut imposer les pénalités qu'il estimera justes et appropriées.

Toutes les actions ou fractions d'actions ainsi remboursées seront automatiquement annulées.

- **Art. 17. Gérance de la société.** La Société sera gérée par Viewpoint Investments Luxembourg S.à r.l. en sa capacité de Gérant et d'Actionnaire Commandité de la Société. Les Actionnaires Commanditaires de la Société ne pourront pas participer ou interférer dans la gestion de la Société.
- Art. 18. Pouvoir. Sauf dispositions contraires de la Loi de 1915 ou stipulations contraires des Statuts, le Gérant sera investi des pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par le Gérant.

En particulier, sous réserve des restrictions contenues dans le prospectus de la Société et la Loi de 1915, le Gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour mettre en place l'objectif et la politique d'investissement de chaque compartiment de la Société, ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société et de gérer les investissements pour le compte de la Société dans le but de réaliser les objectifs d'investissement des compartiments. L'Actionnaire Commandité aura libre choix et plein pouvoir, autorité pour représenter et engager la Société.

Les actionnaires renonceront à agir de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit pour le compte de la Société autre que celle d'exercer leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales.

Art. 19. Délégation de pouvoir. Le Gérant pourra de temps à autre et sous sa responsabilité sous-déléguer son pouvoir d'exécuter des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc y compris des entités tierces. En particulier, le Gérant pourra de temps à autre créer un ou plusieurs comités et déléguer certaines de ses fonctions à ces comités.

Le Gérant déterminera les pouvoirs, fonctions et rémunérations (s'il y a lieu) de son/ses agent(s) et/ou comités, la durée de leur mandat et toutes autres conditions se rapportant à sa/leur nomination.

Art. 20. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeurs de la Société aient un intérêt dans une telle société, entreprise ou entité ou par le fait qu'ils soient administrateurs, actionnaires, directeurs ou employés d'une telle société, entreprise ou entité. Le fait pour le Gérant ou tout autre directeur de la Société d'être administrateurs, directeurs ou employés d'une société, entreprise ou entité avec laquelle la Société est en relation contractuelle ou avec laquelle elle est par ailleurs en relation d'affaires ne les privera pas du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec un tel contrat ou de telles affaires.

Des conflits d'intérêts potentiels pourraient comprendre, par exemple, le fait que le Gérant (i) fournisse des services à d'autres clients, (ii) des employés ou dirigeants du Gérant deviennent administrateur ou (iii) qu'il détienne ou négocie les titres détenus par la Société.

Des règles complémentaires et des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts sont plus amplement décrits dans le prospectus de la Société.

- Art. 21. Signature. La Société sera engagée par la signature unique du Gérant représenté par (i) son gérant délégué (avec plein pouvoir de sous-délégation), ou (ii) un ou plusieurs de ses signataires autorisés, ou (iii) les personnes à qui un tel pouvoir a été délégué.
- **Art. 22. Indemnisation.** La Société indemnisera le Gérant, les directeurs et employés et agents de la Société par prélèvement des actifs de la Société pour toutes les créances, dommages et dettes pour lesquels ils pourraient être impliqués en raison de leur statut de Gérant, directeurs et employés et agents de la Société, ou à la suite de leurs actes ou omissions de leur part dans l'exécution de leurs fonctions, sauf pour lesquels ils auraient fait preuve de négligence grave, fraude ou de mauvaise conduite intentionnelle.



Art. 23. Assemblées générales des actionnaires. Les décisions des actionnaires sont prises par le biais de résolutions passées en assemblées des actionnaires tenues à l'heure et au lieu indiqués dans la convocation à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Ses résolutions lient tous les actionnaires de la Société.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Le Gérant peut déterminer toutes les autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour prendre part à une assemblée des actionnaires. Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télécopie ou tous moyens de communication électronique ou tout outre moyen de communication appropriée une autre personne qui n'est pas nécessairement actionnaire.

Chaque actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires.

Le Gérant préside toutes les assemblées générales des actionnaires.

Une assemblée générale aura lieu annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée à 14hl5, le premier lundi du mois de juin sauf pour la première assemblée qui devra se tenir le dernier lundi du mois de mai en 2011 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant

Sauf stipulations contraires des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont valablement prises par les actionnaires représentant la majorité des droits de vote aux assemblées d'actionnaires valablement convoquées et aux conditions de quorum prévues par la Loi de 1915.

Dans tous les cas, le Gérant doit approuver toute résolution des actionnaires pour que celle-ci soit valablement adoptée y compris toute modification des présents Statuts.

- **Art. 24. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.
- Art. 25. Comptes. Chaque année, le Gérant doit préparer les comptes annuels de la Société. Les comptes annuels seront approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires sur proposition du Gérant. Les comptes seront exprimés en euros.
- Art. 26. Contrôle. Les opérations de la Société et sa situation financière seront contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, qui sera nommé par les actionnaires pour un mandat d'un (1) an renouvelable. Le réviseur d'entreprises est rémunéré par la Société et devra rester en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Le réviseur d'entreprises doit remplir toutes les exigences prévues par la Loi FIS. Le réviseur d'entreprises peut uniquement être relevé de ses fonctions par le Gérant pour faute grave.
- **Art. 27. Distribution.** Sous réserve des réinvestissements autorisés, et des exigences du droit luxembourgeois, les dividendes seront payables par la Société sur ses actions sur décision de l'Actionnaire Commandité conformément au prospectus de la Société.

Aucune distribution ne sera réalisée si après la déclaration de cette Distribution la valeur de l'actif net tombe sous EUR 1,250,000 (un million deux cent cinquante mille euros).

Art. 28. Dépositaire. La Société doit conclure un contrat de dépositaire avec une institution financière, qui doit satisfaire les exigences de la Loi FIS. Le dépositaire assumera envers la Société et les actionnaires les responsabilités fixées par la Loi FIS (notamment à l'article 16 de la Loi FIS), par le contrat de dépositaire et toute autre loi applicable.

En cas de résiliation du contrat de dépositaire ou de démission du dépositaire, le Gérant s'efforcera de trouver une autre institution financière pour agir en qualité de dépositaire et nommera cette institution financière en remplacement de la précédente.

Art. 29. Liquidation. En cas de dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (personne physiques ou morales) nommées par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant d'une telle dissolution et au cours de laquelle les pouvoirs et rémunérations des liquidateurs seront fixés. Les opérations de liquidation seront effectuées conformément à la Loi de 1915.

Les avoirs nets de la liquidation à l'égard de chaque compartiment ou, le cas échéant, de chaque classe au sein de chaque compartiment devront être distribués par les liquidateurs aux détenteurs d'actions dans la classe correspondante à concurrence de leur détention d'actions dans tel compartiment ou classe, que ces avoirs soient distribués en numéraire ou en nature.

Si le capital social de la Société (c'est-à-dire l'agrégat de tous les compartiments) descend en dessous des deux-tiers du capital minimum (EUR 1,250,000), le Gérant doit soumettre une proposition de résiliation de la Société à l'assemblée générale pour délibération. Aucune exigence de quorum ne sera applicable; une dissolution pourra être prononcée à la majorité simple des votes valablement exprimés.



Si le capital social de la Société descend en dessous d'un quart du capital minimum augmenté de la prime d'émission (EUR 1,250,000), le Gérant doit soumettre une proposition de résiliation de la Société à l'assemblée générale pour délibération. Aucune exigence de quorum ne sera applicable; une dissolution pourra être prononcée par les actionnaires représentant un quart des votes valablement exprimés.

Lesdites assemblées devront être convoquées dans les quarante jours suivant la date à laquelle il a été constaté que les actifs descendaient en dessous des deux-tiers ou du quart du capital minimum réciproquement. De plus, la Société pourra être résiliée par résolution de l'assemblée générale conformément aux stipulations correspondantes des présents Statuts.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires ou d'un tribunal prononçant la résiliation et la dissolution de la Société doivent être publiées dans le Mémorial et deux journaux ayant une diffusion suffisamment large, au moins l'un d'entre eux au moins devant être un journal luxembourgeois. Le choix des journaux qui publieront ces informations est fait à la discrétion du/des liquidateur(s).

Art. 30. Dissolution, Liquidation et Fusion de compartiments ou de classes d'actions. Les compartiments pourront avoir une date de liquidation fixe décrite plus complètement dans le prospectus de la Société. A la date de liquidation correspondante, les actifs du compartiment seront liquidés et les avoirs nets seront payés aux actionnaires.

Le Gérant pourra décider de fermer une ou plusieurs classes ou compartiments (ayant ou non une durée déterminée) dans les meilleurs intérêts des actionnaires, s'il y a eu une modification substantielle de la situation politique, économique, réglementaire ou monétaire en rapport avec une classe ou un compartiment qui, d'après le Gérant, rend cette décision nécessaire, ou lorsqu'une telle mesure est requise dans le but de protéger les intérêts des actionnaires, ou si pour toute autre raison, la valeur des actifs nets d'un compartiment descend en dessous d'un montant déterminé par le prospectus de la Société et que le Gérant décide que les intérêts des actionnaires de la même classe ou du même compartiment exige qu'une telle mesure soit prise.

La Société devra délivrer un avis écrit aux actionnaires de la classe ou du compartiment correspondant, qui indiquera les raisons et la procédure pour les opérations de rachat.

La Société doit calculer ces rachats sur la valeur nette d'inventaire tenant compte des coûts de la liquidation.

Les montants qui n'auront pas été réclamés par les actionnaires ou leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation d'une classe ou d'un compartiment seront conservés par le dépositaire pour une période n'excédant pas 6 mois à compter d'une telle date. Après cette période, les actifs devront être déposés auprès de la Caisse de Consignation au Luxembourg.

Toutes les actions remboursées seront annulées.

La dissolution envisagée ci-dessus pourra être associée à un apport à un ou plusieurs compartiment(s) ou classe(s) de la Société à un ou plusieurs compartiment(s) ou classe(s) d'un autre organisme de placement collectif (sous une forme sociale ou de type contractuel) dans les meilleurs intérêts des clients.

Lorsque l'organisme de placement collectif qui recevra l'apport est un fonds commun de placement, la décision d'apporter liera uniquement les actionnaires qui ont donné leur accord pour faire un apport.

Un compartiment pourra exclusivement être apporté à un organisme de placement collectif étranger avec l'accord unanime des actionnaires du compartiment correspondant ou sous la condition que seuls les actifs des actionnaires ayant donné leur consentement seront ainsi apportés.

Art. 31. Loi applicable. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi FIS pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 32. Définitions et Interprétation. Les références aux articles se rapportent aux articles des présents Statuts. Les termes portant un genre s'appliquent à tous les genres. Les références à des personnes comprennent les organes sociaux, les entreprises et les associations non immatriculées. Le singulier englobe le pluriel et vice-versa. Les titres des articles sont inclus pour des besoins de convenance seulement et n'affectent en rien leur interprétation. Les références à tout ou partie d'un instrument de la loi ou statutaire comprennent tout avenant, reformulation ou autre reconstitution apportés de temps à autre et les références à une loi incluent tout instrument ou réglementation statutaire en découlant. Toute référence à la Société, au Gérant, aux agents, etc, inclut une référence à leur(s) agent(s) dûment autorisé(s) ou délégué(s).

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à la date des présentes et se terminera le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription - Libération

Le capital social initial de la Société, à la date de sa constitution, est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) et a été souscrit comme suit:

- une (1) Action de Gérant (Actionnaire Commandité) entièrement libérée sans valeur nominale détenue par;



- trente (30) Actions d'Investisseur (Actionnaires Commanditaires) entièrement libérées sans valeur nominale, vingtneuf (29) détenues par IJ Partners SA, précitéee et une (1) par détenue par Viewpoint Investments Luxembourg S.à R.L., précitée.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire dressant cet acte notarié déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans la Loi de 1915, et confirme que ces conditions ont été observées.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que les dépenses, coûts et frais ou charges, de quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents (EUR 2.500).

Assemblée générale des actionnaires

Considérant qu'elles ont été dûment convoquées, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont adopté par vote unanime et avec l'accord du Gérant les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg,
- Le réviseur d'entreprises de la Société est KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 103.590 .Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale de 2011.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé a Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. SCHULZ, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50989. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010004535/694.

(090191253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Finassur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 98.595.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 décembre 2009.

Pour la société

COFICOM Sàrl

52, Esplanade, L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2010005383/14.

(090199473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.



Euro Mode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.892.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 28 octobre 2009:

- 1. Acceptation de la démission avec effet au 16 octobre 2009 des administrateurs de la société:
- Monsieur Marc Ambroisien, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg
- Madame Elise Lethuillier, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Reinald Loutsch, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 2. Nomination avec effet au 16 octobre 2009 de trois nouveaux administrateurs:
- Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, né à Liège, (Belgique), le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass.
- La société PLT CONSULTING S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B123.382.
- La société FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION s.à r.l., en abrégé FISCOGES s.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B61.071.
 - 3. Acceptation de la démission avec effet au 16 octobre 2009 du commissaire aux comptes de la société:
- H.R.T. REVISION, S.à r.I., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B51.238.
- 4. Nomination avec effet au 16 octobre 2009 d'un nouveau commissaire aux comptes de la société: Comptabilité, Fiscalité S.à.r.l., en abrégé COMP'FISC S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B84.531.
 - 5. L'Assemblée décidé de transférer le siège de la société au 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, aux fins de publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010004749/31.

(090198180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Realty International Lloyd S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 11.342.

(Société financière pour le développement des pays de l'Est)

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 8 décembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 3 décembre 2009.
- Mme. Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle rue Léon Thyes 12, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel Administrateur de la société avec effet au 3 décembre 2009 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.
- Le mandat des administrateurs actuels, MM. Frank Walenta et Jorrit Crompvoets sont renouvelles avec effet au 10 mars 2009 et ce jusqu'à l'assemblée Générale Annuelle de 2015.
- Le mandat du commissaire aux comptes actuel, Galina Incorporated est renouvelé avec effet au 10 mars 2009 et ce jusqu'à l'assemblée Générale Annuelle de 2015.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010009974/22.

(100002556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.



Kauri Capital 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 753.200,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 119.751.

Il résulte de la lettre de démission datée du 22 décembre 2009 que Monsieur Paul Le MARQUAND s'est démis de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme Pour KAURI CAPITAL 1 Signature

Référence de publication: 2010010562/13.

(100003105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Kauri Capital Britannia Centre, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.538.325,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 119.756.

Il résulte de la lettre de démission datée du 22 décembre 2009 que Monsieur Paul Le MARQUAND s'est démis de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour KAURI CAPITAL BRITANNIA CENTRE

Signature

Référence de publication: 2010010563/13.

(100003073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Kauri Capital Altena, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.817.100,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.754.

Il résulte de la lettre de démission datée du 22 décembre 2009 que Monsieur Paul Le MARQUAND s'est démis de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour KAURI CAPITAL ALTENA

Signature

Référence de publication: 2010010566/13.

(100003068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Key Deux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.795.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Key Deux S.A., décidée par acte du notaire Maître Elvinger en date du 8 juin 2005, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 30 décembre 2009.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010609/14.

(100003720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Kauri Broadway Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 829.350,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.349.

Il résulte de la lettre de démission datée du 22 décembre 2009 que Monsieur Paul Le MARQUAND s'est démis de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour KAURI BROADWAY PROPERTIES SARL

Signature

Référence de publication: 2010010567/13.

(100003063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Kauri Broadway Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 501.100,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.337.

Il résulte de la lettre de démission datée du 22 décembre 2009 que Monsieur Paul Le MARQUAND s'est démis de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour KAURI BROADWAY OFFICE S.àr.l.

Signature

Référence de publication: 2010010569/13.

(100003041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Kauri Broadway 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 742.900,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.343.

Il résulte de la lettre de démission datée du 22 décembre 2009 que Monsieur Paul Le MARQUAND s'est démis de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour KAURI BROADWAY 1 S.àr.l.

Signature

Référence de publication: 2010010570/13.

(100003038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Gemplus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.145.

EXTRAIT

Le siège social de la société Gemalto NV, administrateur de la Société, est actuellement établi au 382, Barbara Strozzilaan, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Pour Gemplus International S.A.

Eke Bijzitter, CEO

Référence de publication: 2010011096/14.

(100003546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.



Kauri Capital Office 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 322.400,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 123.782.

Il résulte de la lettre de démission datée du 22 décembre 2009 que Monsieur Paul Le MARQUAND s'est démis de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour KAURI CAPITAL OFFICE 1 S.àr.I.

Signature

Référence de publication: 2010010552/13.

(100003164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Kauri Capital Gewerbepark Alt-West, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 440.250,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 119.755.

Il résulte de la lettre de démission datée du 22 décembre 2009 que Monsieur Paul Le MARQUAND s'est démis de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour KAURI CAPITAL GEWERBEPARK ALT-WEST

Signature

Référence de publication: 2010010554/13.

(100003155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Kauri Capital 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 324.900,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 123.781.

Il résulte de la lettre de démission datée du 22 décembre 2009 que Monsieur Paul Le MARQUAND s'est démis de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour KAURI CAPITAL 5

Signature

Référence de publication: 2010010556/13.

(100003141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Radical Brain S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de la Ferme.

R.C.S. Luxembourg B 62.960.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010010517/14.

(100002552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.



Finadis Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010010510/10.

(100002633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Nouvelle ALIMENT CENTRAL s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 6, Um Mierscherbierg.

R.C.S. Luxembourg B 101.497.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010511/10.

(100002947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Robe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 85.850.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Référence de publication: 2010010512/11.

(100002579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Centre de Prothésie Ongulaire Laurence MULLER S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 56, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010010513/11.

(100002380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Centre de Prothésie Ongulaire Laurence MULLER S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 56, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010010514/11.

(100002374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.



Adara Ventures SICAR, S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 108.804.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Jérémie VUILLQUEZ, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Adara Ventures Partners S.à r.l. (the "General Partner"), a société à responsabilité limitée with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 108 805 acting as general partner of Adara Ventures SICAR (the "Company"), a société en commandite par actions with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 108 804, pursuant to the written resolutions of the board of directors of the Company adopted on December 9, 2009 and to a power of attorney executed on December 9, 2009 by all the members of the board of directors of the General Partner.

The Company was incorporated under Luxembourg laws on June 15, 2005 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 5, 2005. The articles of association of the Company were last amended on December 27, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 3, 2008.

A copy of the said resolutions, initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

- 1) The subscribed share capital of the Company is currently set at nineteen million fifty nine thousand two hundred sixty five euros and sixty cents (EUR 19,059,265.60) divided into one million seven hundred three thousand seven hundred thirty one (1,703,731) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each fully paid-up, fifty thousand four hundred (50,400) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each fully paid-up and one hundred fifty one thousand seven hundred ninety five and fifty six hundredth (151,795.56) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each fully paid-up.
- 2) The authorized share capital of the Company, including the issued share capital of the Company, is set at forty five million five hundred thousand euros (EUR 45,500,000.-) divided into four million fifty seven thousand five hundred seventy five (4,057,575) Class A Shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-), one hundred thirty thousand (130,000) Class B Shares with a nominal value often euros (EUR 10.-) and three hundred sixty two thousand four hundred twenty five (362,425) Class C Shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-).
- 3) By written resolutions adopted on 25 February 2008, 10 July 2008, 21 October 2008, 1 January 2009, 5 May 2009, 25 June 2009 and 10 September 2009 the board of directors of the General Partner decided to increase the subscribed share capital of the Company from its current amount of nineteen million fifty nine thousand two hundred sixty five euros and sixty cents (EUR 19,059,265.60) up to thirty-six million four hundred and fifty-two thousand thirteen euros and ninety cents (EUR 36,452,013.90) through the issuance of one million five hundred fifty-three thousand nine hundred twenty-seven and a half (1,553,927.50) new Class A Shares with a nominal value of ten (EUR 10.-) each (the "New Class A Shares"), forty-six thousand two hundred (46,200) new Class B Shares with a nominal value often euros (EUR 10.-) each (the "New Class B Shares") and one hundred thirty-nine thousand one hundred forty-seven and thirty three-tenths (139,147.33) new Class C Shares with a nominal value of ten euros (EUR 10) (the "New Class C Shares").

The New Class A Shares have been fully paid up to an aggregate amount of fifteen million five hundred thirty-nine thousand and two hundred and seventy-five euros (EUR 15,539,275.-), the New Class B Shares have been fully paid up to an aggregate amount of four hundred sixty-two thousand euros (EUR 462,000.-), and the New Class C Shares have been fully paid up to an aggregate amount of one million three hundred ninety-one thousand four hundred seventy-three euros and thirty cents (EUR 1,391,473.30.-).

The proof of the subscriptions and the payments has been produced to the undersigned notary.

The General Partner resolves that the amendment of article 5.2 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above increase of the subscribed share capital is not necessary since the shareholders of the Company will approve, as per an extraordinary general meeting of shareholders to be held in front of the undersigned notary on the same day, the full restatement of the articles of incorporation of the Company including article 5.2 thereof in order to reflect the conversion of the fixed share capital of the Company into a variable share capital.



Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French text and the English text, the English text will prevail.

After reading of the document to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le neuf décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jérémie VUILLQUEZ, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentante du conseil d'administration de Adara Venture Partners S.à r.l. (l'"Associé Gérant Commandité"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 805, agissant en qualité d'associé gérant commandité de Adara Ventures SICAR (la "Société"), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 804, en vertu des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société adoptées le 9 décembre 2009 et d'une procuration signée le 9 décembre 2009 par tous les membres du conseil d'administration de l'Associé Gérant Commandité.

La Société a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 15 juin 2005 par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 septembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 décembre 2007 par un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 mars 2008.

Une copie des résolutions susmentionnées, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités chargées de l'enregistrement.

La comparante, agissant en la qualité ci-dessus indiquée, a demandé au notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- 1) Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à dix-neuf millions cinquante-neuf mille deux cent soixante-cinq euros et soixante centimes (EUR 19.059.265,60) divisé en un million sept cent trois mille sept cent trente-et-une (1.703.731) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune intégralement libérée, cinquante mille quatre cents (50.400) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune intégralement libérée, et des actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") au nombre de cent cinquante-et-un mille sept cent quatre-vingt-quinze et cinquante-six centièmes (151.795,56) ayant une valeur nominale de dix euros (10 EUR,-) chacune intégralement libérée.
- 2) Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis de la Société, est fixé à quarante-cinq millions cinq cent mille euros (EUR 45.500.000,-) divisé en quatre millions cinquante-sept mille cinq cent soixante-quinze (4.057.575) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, cent trente mille (130.000,-) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et trois cent soixante-deux mille quatre cent vingt-cinq (362.425) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).
- 3) Par résolutions écrites adoptées les 25 février 2008, 10 juillet 2008, 21 octobre 2008, 1 janvier 2009, 5 mai 2009, 25 juin 2009 et 10 septembre 2009, le conseil d'administration de l'Associé Gérant Commandité a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de dix-neuf millions cinquante-neuf mille deux cent soixante-cinq euros et soixante centimes (EUR 19.059.265,60) à trente-six millions quatre cent cinquante-deux mille treize euros quatre-vingt-dix centimes (EUR 36.452.013,90) par l'émission d'un million cinq cent cinquante-trois mille neuf cent vingt-sept deux et demi (1.553.927,50) nouvelles actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les "Actions Nouvelles Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les "Actions Nouvelles de Catégorie B") et cent trente-neuf mille cent quarante-sept et trente-trois dixièmes (139.147,33) nouvelles Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) (les "Actions Nouvelles de Catégorie C").

Les Actions Nouvelles de Catégorie A ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant total de quinze millions cinq cent trente-neuf mille et deux cent soixante-quinze euros (EUR 15.539.275,-), les Actions Nouvelles de Catégorie B ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant total de quatre cent soixante-deux mille euros (EUR 462.000,-)



et les Actions Nouvelles de Catégorie C ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant total d'un million trois cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-treize euros et trente centimes (EUR 1.391.473,30,-).

La preuve des souscriptions et des paiements a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Gérant Commandité décide qu'il n'est pas nécessaire de modifier l'article 5.2 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital souscrit précitée, étant donné que les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale extraordinaire prévue le même jour par devant le notaire soussigné, approuveront la refonte intégrale des statuts de la Société, y compris l'article 5.2, en vue de refléter la conversion du capital fixe de la Société en capital variable.

Frais et Dépenses

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent cet acte sont estimés à environ EUR 5.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la comparante susvisée, le présent acte est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

Après lecture du document à la comparante, dont le notaire connaît le nom, le prénom, l'état civil et la résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. VUILLQUEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55208. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010011/139.

(100002794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Kauri Capital Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.340.575,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 119.925.

Il résulte de la lettre de démission datée du 22 décembre 2009 que Monsieur Paul Le MARQUAND s'est démis de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour KAURI CAPITAL PROPERTIES

Signature

Référence de publication: 2010010551/13.

(100003166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Kauri Capital 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.817.100,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.757.

Il résulte de la lettre de démission datée du 22 décembre 2009 que Monsieur Paul Le MARQUAND s'est démis de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour KAURI CAPITAL 4

Signature

Référence de publication: 2010010557/13.

(100003135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck